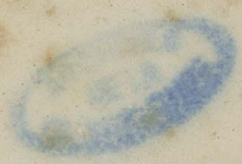






DE L'AFFRANCHISSEMENT
DES ESCLAVES.



DES SCIENCES

IMPRIMERIE DE MADAME POUSSIN, RUE MIGNON, 2.



R 192

DE L'AFFRANCHISSEMENT

DES ESCLAVES

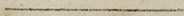
DANS

LES COLONIES FRANÇAISES;

PAR

M. ANDRÉ DE LACHARIÈRE,

PROPRIÉTAIRE, PRÉSIDENT DE LA COUR ROYALE ET MEMBRE DU CONSEIL
COLONIAL DE LA GUADELOUPE.



PARIS.

EUGÈNE RENDUEL,

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 22.

1836.



Entrée n° 12959

DE LA SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉCLAIRÉS

DE LA COLONIE FRANÇAISE

M. ANTOINE DE LACHARRE

PROFESSEUR, LITTÉRATURE, LANGUES, EN LA CLASSE DE MATHÉMATIQUES
UNIVERSITÉ DE LA MEDITERRANÉE

PARIS

MILNERNE RICHARD

1858



Entrée n° 1333

AVANT-PROPOS.

Une grande question a été résolue en Angleterre et se discute en France. Il ne sagit de rien moins que de l'abolition de l'esclavage dans les colonies.

Chef d'une famille dont le pain dépend de la solution du problème ; propriétaire d'esclaves, par conséquent leur tuteur ; membre du conseil colonial de la Guadeloupe, j'ai dû chercher quelle ligne de conduite un homme d'honneur devait suivre dans la position où je me trouvais placé. Il est des situations telles, que le silence serait presque un déni de justice : la mienne ne me permet pas de le garder.

Je ne me suis pas dissimulé combien l'entreprise était hardie, surtout pour un colon. Aux

préventions qui s'élèvent naturellement contre celui qui parle dans sa propre cause, se joignent l'effervescence des passions, la grandeur du sujet, l'importance des résultats, quelle que soit la solution que l'on adopte.

J'ai apporté dans ce travail un esprit dégagé de préventions, un cœur pénétré de la douce influence du christianisme. Je n'ai rien négligé pour atteindre le but que je me propose. Remontant à l'origine des choses, afin d'en mieux déterminer la nature, j'ai examiné de quelle manière l'esclavage s'est introduit dans le monde, quelle a été son influence sur la société. J'ai analysé le droit du maître sur l'esclave, que j'appelle la *propriété sur l'homme*, et j'ai cherché à déterminer quand et de quelle manière il convient de le faire cesser dans nos possessions d'outre-mer. Heureux si j'ai acquitté ma dette envers l'humanité et la colonie à laquelle j'appartiens.

C'est aux hommes consciencieux de tous les pays que je m'adresse, surtout aux membres de la société pour l'abolition de l'esclavage. Si leur

« entreprise a jeté quelques craintes dans les colonies, leurs noms recommandables rassurent les pères de famille, préviennent ce découragement qui, dans une circonstance si grave, et sous d'autres auspices, paralyserait le commerce et l'agriculture. Ils sauront concilier la justice et l'humanité. Il n'est qu'une route pour les hommes d'honneur : nous nous y rencontrerons.

En leur offrant ce petit ouvrage, je me recommande à leur indulgence. Ils pourront ne pas partager mes opinions, mais ils rendront justice à la pureté de mes intentions. Je les prie de ne pas condamner mes assertions avant d'avoir pesé les faits sur lesquels je les ai appuyées.

Né au milieu de cette population esclave, ayant vécu avec elle, je connais son caractère et ses besoins. Je ne viens pas lutter de théorie et d'éloquence : j'apporte des connaissances locales et le fruit d'une longue expérience.

La race noire est-elle susceptible d'arriver à la civilisation et à la liberté? Si nous interrogeons l'Afrique sa patrie, trois mille ans nous

répondent que non. C'est un autre monde que nous interrogerons; c'est en examinant quels ont été pour les Nègres les résultats de la traite qui les y a transportés, quelle a été l'influence de l'esclavage qu'ils y ont subi; en un mot, c'est en appréciant leur état actuel en Amérique que nous parviendrons à la solution de cette grande question.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ORIGINE DE L'ESCLAVAGE ET SON INFLUENCE SUR LA SOCIÉTÉ.

Les anciens ne connaissaient que des nations. L'histoire n'avait d'autre mission que celle de conserver le souvenir de leurs institutions, surtout de leurs victoires et de leurs défaites. On ne s'occupait point de l'humanité ; on ne la connaissait même pas, elle était trop récente. Ce n'est que de nos jours qu'on a reconnu qu'elle avait ses commencements, du moins humaine-ment parlant ; des phases par lesquelles elle est obligée de passer, un but vers lequel elle tend ; qu'elle avait en un mot sa vie comme les individus, son histoire comme les peuples.

Cette grande idée se trouve dans le christia- nisme qui nous montre l'humanité résumée dans Adam et Eve, solidaire de leur faute, en subis- sant les conséquences, passant par les différentes phases de l'état d'innocence, de la déchéance,

de l'expiation , et tendant au même but , la réhabilitation. Aussi l'homme qui a le mieux compris la sublimité des écritures et qui a su le mieux la reproduire par ses paroles et ses écrits, Bossuet , est-il le premier qui ait aperçu cette idée. Elle est profonde , fertile en résultats ; elle commence à se répandre dans les esprits , à faire sentir sa salutare influence. C'est elle qui , en nous apprenant que ce que nous appelons la nation, n'est que la tribu ; qu'elle est à l'humanité ce que la partie est au tout , efface de jour en jour ce patriotisme étroit et égoïste que les anciens considéraient comme la première des vertus , et qui faisait qu'à leurs yeux leur nation était tout et les autres n'étaient rien. Aidée des institutions libérales , de l'imprimerie , de la navigation à vapeur , des chemins de fer , elle fera tôt ou tard de tous les peuples de l'Europe une seule et grande famille dont les nations actuelles ne seront que les diverses branches.

C'est en me pénétrant de cette idée féconde , c'est en étudiant l'histoire encore si peu connue de l'humanité , que je crois être parvenu à donner de l'esclavage une explication neuve , satisfaisante , incontestable ¹.

¹ Déjà dans une brochure publiée à Paris en 1832 , j'avais eu occasion de faire connaître ma manière d'envisager ce grand phénomène de l'histoire de l'homme. Les circonstances m'avaient

L'Anglais ou le Français qui, du centre de civilisation où il est placé, jette sur l'esclavage un regard superficiel, qui s'arrête à l'écorce, qui n'embrasse que le présent, voit dans ce fait une usurpation de la force sur la faiblesse, une anomalie morale, un abus, un crime, qu'il faut faire cesser sur-le-champ et à tout prix; mais si on examine la chose de plus près, si on en scrute la nature, si on remonte à son origine pour en étudier la cause et les effets, si, en un mot, on interroge l'histoire de l'humanité, on arrive à des résultats auxquels on était loin de s'attendre.

Lorsque nous contemplons l'antiquité, nous sommes étonnés de voir l'esclavage admis chez toutes les nations. Elles étaient toutes divisées en deux classes, celle des libres et celle des esclaves; les deux populations se fondaient continuellement l'une dans l'autre.

Montesquieu a parfaitement décrit ce mouvement. Voici comment il s'exprime en parlant des Romains : « Le peuple fut presque composé d'affranchis; de façon que ces maîtres du monde, non seulement dans les commence-

forcé de le faire d'une manière succincte et rapide. Je crois le moment venu d'exposer mes opinions avec plus de développements et sous un point de vue souvent nouveau.

ments, mais dans tous les temps, furent la plupart d'origine servile.

« Le nombre du petit peuple, presque toujours composé d'affranchis ou de fils d'affranchis devenant incommode, on en fit des colonies par le moyen desquelles on s'assura de la fidélité des provinces. C'était une circulation des hommes de tout l'univers. Rome les recevait esclaves et les renvoyait Romains. »

Tacite nous apprend que la classe des affranchis était très étendue; qu'un grand nombre de chevaliers et même de sénateurs lui doivent leur origine.

Nous voyons des peuples entiers tels que les Klotes et les Juifs réduits en servitude. Nous savons que les armées des Arthes étaient composées d'esclaves. Les guerres étaient presque continuelles, et il n'y en avait aucune qui ne ravît la liberté à un grand nombre d'individus. D'un autre côté, leur industrie, la libéralité des maîtres, les circonstances critiques qui forçaient souvent à recourir aux esclaves pour augmenter le nombre des défenseurs de la patrie, en faisaient passer un grand nombre de la servitude à la liberté.

Nous sommes donc fondés à penser qu'il n'est peut-être aucun de nous dont les ancêtres n'aient

été esclaves et que l'humanité tout entière a passé par l'esclavage.

Un fait aussi général ne peut être dû à une cause purement accidentelle, à un simple abus de la force. C'est dans la nature des choses, c'est dans l'humanité même que nous devons trouver cette cause.

Si nous considérons tous les peuples maintenant existants, nous voyons que les uns ne sont pas encore arrivés à l'esclavage, ce sont les peuples sauvages; que d'autres y sont arrivés, ce sont les peuples barbares; que d'autres l'ont franchi ou le franchissent, ce sont les nations civilisées.

Nous sommes forcés de conclure de là que l'esclavage est une des phases par lesquelles l'humanité est obligée de passer dans sa marche progressive; qu'il était impossible qu'il ne fût point; qu'il a été une nécessité et par conséquent un progrès.

Cette conclusion peut étonner, elle n'en est pas moins rigoureuse; elle n'est point déduite d'une vaine théorie, mais de faits incontestables.

Cherchons donc quelles sont les causes qui ont introduit l'esclavage dans le monde, comment il s'est établi et quels ont été ses effets sur la société. Ces recherches ne sont pas inutiles; il faut bien que l'on étudie à fond ce que c'est

que la servitude pour s'en faire une juste idée et savoir comment on doit en agir avec elle.

Pour atteindre ce but, examinons les hommes dans l'état de nature, tels qu'on les a trouvés dans l'Amérique en général, et en particulier dans les îles que nous habitons.

Je dois prévoir ici une objection qu'on pourrait me faire, en disant que mes raisonnements sont fondés sur l'hypothèse que l'état sauvage a été l'état primitif de l'homme, ce qui n'est pas admis par tout le monde.

Je réponds que je ne prends pas ce mot *primitif* dans un sens absolu. Il désigne, dans cet écrit, l'enfance d'un peuple; c'est-à-dire sa position morale et physique à l'époque où le sol est couvert de bois; que la jouissance en appartient à tous, la propriété à personne; lorsque l'agriculture et les arts sont inconnus; que la pêche, la chasse, les produits des forêts, ceux d'une culture imparfaite et passagère, sont les seuls moyens de subsistance; en un mot lorsque la tribu existe déjà, la nation pas encore.

Peu importe ce qui a précédé; il suffit pour justifier nos raisonnements que tous les peuples aient passé par cet état; or, c'est ce qu'il est impossible de contester. C'est celui dans lequel se trouvaient les peuplades de l'Amérique à l'é-

poque de la découverte de ce continent. Il n'est pas permis de douter qu'il n'ait également subsisté dans l'ancien monde; puisque les poètes, les philosophes, les orateurs, tantôt nous représentent les premiers législateurs réunissant les hommes encore sauvages, leur enseignant les arts et l'agriculture; tantôt nous parlant d'un temps où l'homme habitait des troncs d'arbres et se nourrissait de glands.

Je ne cherche pas d'où venait l'humanité et comment elle est parvenue à cet état; mais comment elle en est sortie.

Le sauvage est chasseur, pêcheur et guerrier; il n'a aucun souci de l'avenir, le présent est tout pour lui : nous autres habitants de l'ancien monde, il n'y a que peu de temps que nous sommes délivrés de nos chaînes, une longue suite de siècles d'esclavage nous a familiarisés avec le travail, il est en quelque sorte entré dans notre nature; nous ne le considérons plus comme un malheur; mais le sauvage l'envisage d'un œil bien différent. Il le voit dans toute sa laideur, avec tous ses inconvénients; il le regarde comme une peine corporelle; l'y contraindre serait pour lui une condamnation. Sa manière de sentir sur ce point est conforme aux écritures qui nous apprennent que l'homme, par l'effet de sa chute, a été condamné au travail. L'opinion du sauvage est donc

l'opinion primitive, celle qui a dû régner chez les premiers hommes.

L'humanité resterait stationnaire, elle ne se composerait que de peuplades sauvages, si le travail n'était introduit dans le monde.

Avancer par le travail, telle était la loi de l'humanité. Seul il pouvait conduire l'homme à cet état social, à cette civilisation où l'appelaient ses destinées ; mais il fallait une force irrésistible pour l'imposer à des êtres qui l'abhorraient, pour soumettre au joug la nature raide et rebelle du sauvage, pour lui faire perdre sa fougue et sa férocité, pour la transformer en quelque sorte en lui faisant oublier ses anciens appétits, en la rendant propre à de nouvelles habitudes, à une nouvelle vie.

Cette force ne pouvait venir de Dieu qui ne met pas continuellement la main à ses ouvrages, qui ne pourrait le faire qu'en détruisant toute liberté dans ce monde ; elle est venue de l'homme lui-même. Elle a été le résultat de sa situation physique et morale, de ses passions ; de ses rapports avec ses semblables, en un mot, des lois de son organisation en tant que destiné à la société.

Cette force, c'est l'esclavage, la transition indispensable à la marche progressive de l'hu-

manité. Examinons donc comment il s'est établi et quels en ont été les résultats.

Les peuplades sauvages ne connaissent point le droit civil, mais elles connaissent le droit des gens. Aucune portion du territoire de la tribu n'est la propriété d'un de ses membres ; mais le territoire appartient en commun à la tribu entière qui y exerce, exclusivement aux autres, le droit d'y camper, d'y pêcher, d'y chasser.

Les guerres doivent être presque continuelles ; en voici les raisons :

Les limites ne peuvent être fixées d'une manière certaine, à cause des marais et des bois dont la terre est couverte ; il n'existe aucun moyen de constater les conventions d'un traité ; on est obligé de les confier à la mémoire infidèle des hommes.

Chez les nations civilisées, une foule de routes s'offrent à l'ambition, à l'activité qui dévore l'homme ; chez les sauvages, il n'en existe que deux, la chasse et surtout la guerre. Leurs exploits peuvent seuls leur assurer la considération de leur tribu. Les passions étant en plus petit nombre ont par cela même plus d'énergie. Le désir de se distinguer, si naturel à l'homme, et l'amour de la vengeance, règnent avec d'autant plus de force dans leurs cœurs, qu'ils y règnent sans partage.

Leurs guerres , c'est l'extermination. Que feraient-ils des vaincus ? Ils ne sauraient comme nous les retenir prisonniers. Leur vie errante , leurs peu de moyens de subsistance s'y opposent. Il faut cependant qu'ils les mettent hors d'état de leur nuire ; il ne faut pas qu'ils s'exposent à les retrouver un jour dans les combats ; il n'est pour cela qu'un moyen , la mort ! Pour le sauvage , tuer c'est se défendre. De là ce principe du droit des gens qui le régit , qu'il est permis de tuer les vaincus. Ceci n'est pas l'effet , mais la cause de sa férocité. Comme toutes les lois humaines , celle-ci naît d'une nécessité de la nature actuelle de la société.

De ce principe découle une conséquence , c'est qu'on peut réduire les vaincus en servitude : qui peut le plus peut le moins.

Tant que c'est le principe qui est suivi , les peuplades restent stationnaires ; mais dès que la conséquence est mise en pratique , est adoptée comme règle ; l'esclavage s'établit , le travail vient à sa suite , et l'humanité entre dans une phase nouvelle.

Sans doute on a dû long-temps se borner au principe sans songer à la conséquence ; mais puisqu'elle était nécessaire , il était impossible que tôt ou tard , les circonstances propres à sa manifestation ne se présentassent pas. Tout

principe doit finir, avec le temps, par se développer dans toutes ses conséquences.

L'esclavage et le christianisme ont long-temps existé et existent encore simultanément chez plusieurs nations, quoique l'abolition de l'un fut la conséquence de l'établissement de l'autre. Qui ne voit cependant qu'il est impossible que ce grand et sublime effet de la religion du Christ ne finisse par s'accomplir dans toute son étendue?

Lorsque les Caraïbes s'emparèrent des îles que nous habitons, ils les trouvèrent possédées par une autre nation sauvage comme eux. Ils n'avaient que trois partis à prendre : se l'incorporer, la réduire en servitude, l'exterminer.

Le premier parti était impossible, les moyens de subsistance n'auraient pas suffi, leur orgueil d'ailleurs s'y opposait; ils n'étaient pas assez avancés pour songer au second; ils prirent le dernier.

Il en est de même de toute nation sauvage qui conquiert. Il faut qu'elle extermine les vaincus, ou qu'elle en fasse des esclaves.

Le parti qu'elle prendra dépendra de mille circonstances : de la nature plus ou moins fertile de la contrée, de l'état actuel de ses idées religieuses, de sa puissance, de sa population, de sa constitution plus ou moins aristocratique.

Une idée, qui pendant des siècles ne s'était présentée à personne, finit lorsque le moment est arrivé, par éclore dans le cerveau d'un homme. Elle se révèle à tous par l'intermédiaire d'un seul. Cette idée, c'est une *religion*, un *système entier*, une *société nouvelle*.

Les nations conquérantes auront pendant long-temps, comme les Caraïbes, exterminé la nation conquise ; mais enfin on aura dit : « Pour-
« quoi faire périr ces hommes dont nous
« sommes les maîtres ? Réserveons-les pour notre
« usage. » Cette servitude aura d'abord été très douce : un peuple sauvage a peu de besoins : la garde de quelques troupeaux, la culture de quelques plantes alimentaires comme le maïs, auront été leur seule occupation : la nation se sera trouvée composée de deux classes, les libres et les esclaves. Une de ces classes étant exclusivement consacrée aux travaux domestiques et à la culture, les moyens de subsistance seront devenus plus abondants, plus assurés, les famines plus rares ; les moyens d'échange auront fait naître le commerce ; la nation se sera attachée de plus en plus au sol, à mesure qu'elle en aura retiré plus d'avantages, et elle se sera éloignée de jour en jour de l'état sauvage pour passer à l'état de barbarie.....

Un grand fait s'est accompli, un grand prin-

cipe est né dans la société : le droit de propriété sur les personnes ; un autre fait, un autre principe en sera le résultat , le droit de propriété sur le sol.

Nous reviendrons plus tard sur l'origine de ces droits , les principes sur lesquels ils se fondent. Nous ferons connaître leurs différences et leurs rapports.

Presque tout ce que nous venons de dire était encore vrai chez les Romains. Les jurisconsultes de cette nation nous apprennent que *servus*, esclave, vient de *servare*, conserver. — Sur le champ de bataille on pouvait tuer son ennemi vaincu ou le réduire en servitude. Le réduire en servitude, c'était le *conserver*.

C'était donc chez les Romains, comme chez les sauvages, un principe de droit des gens qu'on pouvait tuer les vaincus ; ils en avaient déduit la conséquence qu'on pouvait les faire esclaves.

Concluons donc, de tout ce qui précède, que l'esclavage a été une *conservation* et un *progrès*. Ainsi critiquer l'esclavage, c'est critiquer la marche même de l'humanité ; le lui reprocher, c'est lui reprocher d'être progressive.

Ainsi l'esclavage, lorsqu'il a paru, a adouci la férocité des hommes en faisant cesser le carnage ; il a changé la face du monde en amenant

le travail à sa suite. Il a fait franchir à l'humanité un espace immense ; mais il l'a menée à un point au-delà duquel il ne lui est pas donné de la conduire. Dès lors il est devenu un obstacle ; ce point est , pour chaque peuple , le moment où le travail peut se passer de l'esclavage. Abolir l'esclavage sans abolir le travail, voilà donc le but que tout philosophe , tout législateur, tout vrai philanthrope doit se proposer.

Pour que l'humanité ne restât pas stationnaire , il fallait qu'un nouveau principe parût dans le monde. Il a paru : c'est le christianisme. Sa mission a été de faire cesser l'esclavage et de continuer la marche de l'humanité.

Je sais que des écrivains d'un grand mérite ont nié l'influence du christianisme sur l'abolition de l'esclavage. Un auteur dont nous apprécions le talent , M. de Senancour, prétend que si l'abolition de l'esclavage était due à la religion que nous professons , l'effet aurait suivi de près la cause ; l'évangile et la servitude n'auraient pas existé simultanément pendant tant de siècles.

Cette opinion prouve que l'auteur n'a compris ni l'esclavage , ni le christianisme. Cette institution , quoique divine , ayant l'humanité pour but , devrait suivre la marche des choses humaines qui s'étendent par degrés , croissent par

développements successifs et ont besoin du temps pour produire tous leurs effets.

Si Jésus-Christ avait tout-à-coup banni l'esclavage de l'univers, qui peut prévoir quels auraient été les effets d'un si grand et si brusque changement? Mais s'il n'a pas sur-le-champ fait des esclaves des citoyens, il en a fait des chrétiens, des enfants de Dieu; et alors, aux rapports qui existaient de maître à esclave, sont venus se joindre ceux qui devaient exister de chrétien à chrétien. Les premiers ont été modifiés, adoucis par les seconds. Certes, saint Jérôme, saint Augustin ne pouvaient envisager leurs esclaves sous le même point de vue, sous lequel Plutarque et les autres sages de l'antiquité considéraient les leurs.

Le premier effet du christianisme, effet incontestable, puisqu'il est une conséquence de ses préceptes, qu'il est attesté par l'histoire, a été d'ôter au maître le droit de vie et de mort, droit terrible né sur le champ de bataille de celui de la défense, et que les lois civiles avaient consacré. Certes, c'était là un grand changement. Du reste, il n'a pas, comme ces fougueux philanthropes, maudit l'esclavage. Il connaissait trop bien l'humanité et tous ses éléments. Il l'a respecté, mais en préparant sa future destruction.

Il n'a pas méconnu les droits du maître, foulé aux pieds le principe de la propriété sur l'homme, base de l'ancienne société; il l'a au contraire consacré; il a accepté la société telle qu'il l'a trouvée. Il a dit aux hommes : « Rendez à César « ce qui est à César. » — Aux maîtres : Aimez vos « esclaves ». — Aux esclaves : « Servez vos maîtres avec amour et fidélité. » — Il a dit à tous : « Vous êtes enfants d'un même père et égaux « devant lui; sortis de la même origine, la même « fin vous attend. » Il a élevé l'humilité au rang des vertus. Il nous a révélé cette charité qui, comme une chaîne immense, unit tous les hommes entre eux et tous les hommes à la Divinité. Bien plus, il nous a appris que Dieu s'était offert en sacrifice pour l'esclave aussi bien que pour le maître, et par là il nous a fait comprendre ce que nous avons à faire. Il a déposé ces germes précieux dans nos cœurs et il les a confiés au temps. De cette manière il a été un développement et non une secousse. Il a employé la persuasion et non la force. Animée de cette douce impulsion, la société s'est transformée d'elle-même et elle est arrivée à la liberté et à la civilisation.

L'esclavage et le christianisme sont donc les deux plus grands faits que présente l'histoire de

l'humanité. L'un soumet l'homme à la volonté de l'homme; l'autre soumet l'homme maître et sujet à la volonté de Dieu; l'un conduit de l'état sauvage à la barbarie; l'autre de la barbarie à la civilisation. La mission de l'un a été d'introduire le travail dans le monde; la mission de l'autre est d'en bannir l'esclavage.

Si nous demandons aux hommes célèbres qui ont écrit sur le droit de propriété en général quelle est l'origine de ce droit et comment il peut se justifier, chacun répond d'une manière différente et qui laisse beaucoup à désirer.

Il suit de nos principes que le droit de propriété a son origine dans la nature même de l'humanité. Il est né lorsque la société avait besoin de son secours pour se développer. Il en est de même d'un grand nombre de lois; leur origine est une nécessité de l'humanité, et c'est cette nécessité qui les légitime. Le principe du droit des gens qu'on pouvait tuer son prisonnier était légitime, puisqu'il dérivait de la nécessité de se défendre; il en était de même du principe qu'on pouvait le réduire en servitude, qui n'était que la conséquence de l'autre. Le droit de propriété d'un homme sur un autre conforme au droit des gens était donc dérivé du droit naturel; il était légitime, sacré; aussi



voyons-nous qu'il n'a jamais été attaqué dans l'antiquité ¹.

La propriété s'est d'abord établie sur des choses mobilières. Le sauvage qui a façonné un arc, qui a creusé une pirogue, en est le propriétaire. Cela vient de ce que la main-d'œuvre, qui est sienne, est tellement unie à la matière, qu'elle en devient inséparable. En s'emparant de l'arbre qu'il a creusé, il n'a rien pris à autrui; en s'emparant de sa pirogue, au contraire, on s'emparerait de sa main-d'œuvre; et ce n'est pas là cette propriété précaire qui, née de l'occupation, finit avec elle. C'est une propriété dans toute la force du mot. En quelque endroit que se trouve la pirogue, quelque éloignée qu'elle soit du maître, elle lui appartient : elle lui appartient, parce qu'il lui a donné la forme. La nature a fait l'arbre, lui il a fait la pirogue. Dieu est le maître du monde qu'il a créé; l'homme l'est de la matière qu'il a façonnée.

La propriété sur l'homme est venue après; elle est née de la guerre et du droit de la défense. La dernière à s'établir, la plus difficile à justifier peut-être, a été la propriété foncière. Fille de l'occupation et du temps, elle est venue

¹ Aristote et plusieurs autres anciens ont pensé que l'esclavage était de droit naturel.



à la suite du travail et par conséquent de l'esclavage.

J'ai dit que primitivement le sol appartenait en commun à toute la tribu ; c'est ce qui avait encore lieu chez les Germains. Tacite nous apprend qu'on désignait à chaque famille la portion de terre qu'elle devait cultiver, et qu'on la changeait tous les ans ; elle n'en avait que la jouissance. Chez les sauvages , lorsque la récolte est finie , le champ retourne à la nature et rentre dans le domaine commun.

Lorsque le travail , venu à la suite de l'esclavage , eut étendu la culture , rendu les peuplades plus sédentaires , les familles s'attachèrent aux portions de terre dont elles n'avaient auparavant que la jouissance. Elles lesensemencèrent chaque année et finirent par croire qu'elles avaient à la chose des droits exclusifs et transmissibles ; de sorte que le droit de propriété foncière est né d'une possession long-temps continuée. Est-il légitime ou n'est-ce qu'une usurpation ? En d'autres termes : le temps peut-il changer la possession en droit ? Les jurisconsultes trouveront peut-être facile la solution de cette question ; les philosophes n'en jugeront pas de même. Invoquer en effet la prescription , comme feront les premiers , n'est-ce pas justifier la chose par

la chose même, mettre l'empirisme à la place de la doctrine ?

Si maintenant nous comparons les deux genres de propriété qui nous occupent, nous verrons que l'une s'est établie aux dépens de l'ennemi, l'autre aux dépens de la tribu ; que la première est née d'un principe du droit naturel, que l'autre ne s'appuie sur aucun principe, et n'a pour sanction que sa durée.

Si quelqu'un me demandait quelle est l'origine de ma propriété sur mon esclave, je ne craindrais point de remonter avec lui dans l'antiquité, de livrer mes titres à son investigation, car ils s'appuient et sur le droit civil et sur le droit naturel.

Si un de mes concitoyens, au contraire, me demandait comment il se fait qu'étant tous enfants de la même patrie, les uns ne possèdent rien, tandis que les autres possèdent tout, je me garderais bien de me reporter jusqu'au temps où le sol appartenait en commun à toute la tribu ; je lui montrerais mes contrats, j'invoquerais le droit arbitraire, la prescription, et je me retrancherais dans le grand principe d'intérêt général qui veut qu'on respecte les institutions dont l'origine se perd dans la nuit des temps, de crainte, en les détruisant, de porter la perturbation dans la société.

Le prolétaire en France est plus complètement déshérité du patrimoine commun que l'esclave dans les colonies. Celui-ci, quand il est chez son maître, est en quelque sorte chez lui. Il y trouve nourriture, logement, soins et terres à cultiver pour son usage : ces avantages, il les doit moins à la volonté de son maître qu'aux rapports de réciprocité du maître à l'esclave : rapports qui sont sanctionnés et réglés par la loi.

Le prolétaire, au contraire, ne peut s'écarter de la grande route ou sortir de la rue sans se trouver sur une terre étrangère, dont on peut le chasser à l'instant même. Il n'a droit à rien. Il peut périr de froid devant la maison bien chauffée du riche, mourir de faim devant la boutique d'un boulanger. Il n'a pour lui que son travail, et pour travailler il faut deux choses : la santé, qui le lui permette, et quelqu'un qui veuille l'employer ; et cependant il est membre de la même tribu que nous, est enfant de la même patrie.

Le choléra a exercé ses ravages à Londres. Lorsqu'on a comparé le chiffre des décès de cette année désastreuse en apparence, avec celui des années précédentes, on a été étonné de le trouver moins élevé. On a expliqué ce résultat inattendu, en disant que les souscriptions faites par les riches en faveur des pauvres, leur avaient

fourni les moyens de mieux se vêtir, de mieux se chauffer qu'ils ne pouvaient le faire avant l'apparition de la maladie.

Ainsi la misère et tous les maux qu'elle traîne à sa suite, font, chaque année, périr plus de monde dans cette capitale, que n'a pu en moissonner un fléau qui épouvante l'univers ! Le choléra a été un soulagement pour les pauvres de Londres ! Aveu terrible, digne de la méditation de l'homme d'état et du philosophe !...

Que dire maintenant de l'Irlande, de Paris, etc. ?

Voici comment M. Fourier s'exprime :

« Les journaux de Dublin, 1826, disent : Il
« règne ici une *épidémie parmi le peuple* ; les ma-
« lades qu'on amène à l'hôpital guérissent dès
« qu'on leur donne à manger. Leur maladie est
« donc la faim : il ne faut pas être sorcier pour
« le deviner, puisqu'ils sont guéris dès qu'ils
« trouvent à manger...

« Les ouvriers français sont si misérables, que
« dans les provinces de haute industrie comme
« la Picardie, entre Amiens, Cambrai et Saint-
« Quentin, les paysans sous leurs huttes de terre
« n'ont pas de lit. Ils se forment des couchettes
« avec des feuilles sèches qui, pendant l'hiver,
« se changent en fumier plein de vers ; de sorte
« qu'au réveil les pères et les enfants s'arrachent
« les vers attachés à leur chair. La nourriture,

« dans ces huttes, est de même élégance que
« l'ameublement. On citerait une douzaine de
« provinces où la misère est au même degré :
« Bretagne, Limousin, Haute-Auvergne, Ce-
« vennes, Alpes, Jura, Saint-Etienne, et même
« la belle Touraine. »

On lit des choses si étranges dans les auteurs qui ont écrit sur ce sujet et entre autres dans l'ouvrage de M. Villeneuve Bargemont, qu'elles paraissent incroyables et que je n'ose les rapporter.

Lorsque nous sommes accoutumés à un objet, et surtout lorsque notre intérêt s'y rattache, nous n'en voyons pas le côté faible. Tel philanthrope qui croit que rien n'est plus affreux, n'est plus injuste que l'esclavage dans les colonies ; qui s'écrie qu'il faut le détruire tout de suite et à tout prix, ne se doute pas que sa propriété sur des riches domaines, au détriment d'un si grand nombre de ses concitoyens, n'est pas plus facile à justifier que nos droits sur nos esclaves ; il s'appitoie sur leur sort, et il n'a pas l'air de s'apercevoir de ce contraste hideux qu'offre la métropole : des riches plongés dans toutes les jouissances du luxe ; des prolétaires qui meurent de faim et de froid. Il trouve fort injustes les droits de chasse, de pêche, etc., que la loi accordait aux seigneurs. D'un autre côté, il est

persuadé que rien n'est plus sacré ici-bas que la loi sur laquelle repose sa propriété à lui ; et, cependant, quel terrible droit seigneurial que celui d'user et d'abuser à l'exclusion des autres d'une portion du globe, des eaux, des forêts qu'elle contient, de l'atmosphère qui l'environne!

Et qui nous dit qu'elle subsistera toujours, cette propriété foncière ? Qui nous dit que le dernier développement du christianisme, la dernière phase de l'humanité, ne sera pas la société, moins la propriété ?

Supposons qu'il existe quelque part une société fondée sur le principe que le sol appartient à tous les citoyens. Qu'on en assigne, chaque année, une portion à chaque famille, comme chez les Germains ; ou que, le travail étant en commun, on en partage le produit. Qu'il arrive deux étrangers, que l'un dise : « Le pays où je suis né est peuplé de nombreuses tribus ; chaque tribu a son territoire. Chacun de ses membres a le droit d'y chasser, d'y pêcher, de planter et de récolter. Nous avons des guerres fréquentes avec nos voisins ; nous donnions la mort aux vaincus, afin de diminuer le nombre de nos ennemis, de n'être pas plus tard tués par eux : tuer c'était nous défendre. Plus éclairés, plus humains, au lieu de les tuer, nous les rendons esclaves, nous

concilions l'humanité et notre sûreté, nous jouissons de leur travail; mais ils jouissent de nos lois et de notre protection. Ils travaillent pour nous; mais ils travaillent aussi pour eux. Ils sont vêtus, nourris, soignés. » — Que l'autre dise : « Dans ma patrie, le sol appartient à quelques familles : les autres citoyens n'ont droit à rien; ils vivent, s'ils trouvent à s'employer; ils végètent, ils meurent, s'ils ne trouvent personne qui veuille leur donner de l'ouvrage. »

Quelle est, pensez-vous, celle de ces deux sociétés qui paraîtra s'écarter le plus des principes du droit commun et de l'équité ?

Que conclure de ces considérations ? Qu'il faut détruire la propriété foncière ? Non ; qu'il faut la respecter et laisser faire l'humanité qui, dans sa marche, adopte des principes nécessaires à ses fins, qu'elle rejette plus tard lorsque, leur objet étant rempli, ils ne sont plus que des obstacles. Le législateur ne fait pas ces transformations ; il les déclare.

La propriété sur l'homme qui, ainsi qu'on vient de le voir, prend son origine dans la plus fondamentale des lois de la nature humaine, la conservation, a été admise, comme *droit*, par toute la terre et dans tous les temps. La législation de tous les peuples l'a consacrée, en a réglé les conditions et les effets chez les Hébreux, chez

les Romains, en France même, de sorte qu'elle s'appuie tout à la fois et sur le droit des gens et sur le droit civil, et qu'elle est aussi légitime que la propriété foncière. Aux colonies, elle n'est pas d'une nature différente; là, pendant deux siècles, les lois du royaume l'ont garantie et même encouragée. Le colon qui a placé sur cette propriété ses moyens d'existence ne peut donc être exposé, si une mesure d'expropriation venait à être prise, à se voir, lui et ses enfants, dépouillés et réduits à la misère: l'abolition de l'esclavage, en effet, ne se conçoit pas sans l'indemnité.

Une des principales causes de nos erreurs et de nos injustices, vient de ce que nous ne tenons pas compte des temps et des situations. S'agit-il d'apprécier un homme, un fait? nous les isolons de leur époque, des hommes, des faits dont ils étaient contemporains et avec lesquels ils se coordonnaient. Nous n'examinons pas ce qui était possible dans les circonstances qui dominaient, mais ce qui était à désirer. Tout ce qui est contraire à notre état actuel nous choque et nous révolte, parce que nous ne voyons pas que la société ne peut y arriver que par une infinité d'intermédiaires. Chacune de ces stations nous paraît rétrograde, parce que nous la comparons à notre époque; nous la

trouverions progressive, si nous la comparions au point de départ, ou à celles qui l'ont précédée. En un mot, nous déclarons les choses bonnes ou mauvaises, selon qu'elles seraient avantageuses ou nuisibles à des hommes placés comme nous; licites ou illicites, selon qu'elles s'accordent ou non avec nos idées qui souvent n'ont pas un siècle d'existence.

Supposons qu'il existe dans une de ces sphères qui roulent sur nos têtes, des êtres dont l'organisation diffère de la nôtre; qui, exempts de déperdition, n'aient pas besoin, pour se maintenir, d'aliments étrangers, ou dont les corps se renouvellent aux dépens des éléments qui les environnent; qui, étrangers à nos besoins, et par conséquent à nos passions, ignorent complètement cette grande cause de nos dissensions, le tien et le mien.

Supposons qu'un de ces êtres dont nous parlons, se trouve transporté sur notre planète comme le Micromégas de Voltaire, tous les objets lui paraîtront nouveaux; et comme on ne juge que par comparaison, force lui sera, pour les apprécier, de se les rapporter à lui-même.

Il verra un homme donner la mort à un animal innocent et timide, et se nourrir de sa chair; il criera à la férocité.

Il remarquera que le sol est divisé par por-

tions ; qu'elles sont possédées par quelques-uns ; il criera à l'injustice. Il conclura de ces premières impressions , que l'homme est barbare et injuste ; mais s'il examine les choses de plus près, s'il étudie mieux leurs rapports , il reconnaîtra que les hommes , en se nourrissant de la chair des animaux , subissent une loi qu'ils n'ont pas faite ; il reconnaîtra que ce partage du sol , en apparence si injuste , c'est-à-dire le droit de propriété , est le fondement de notre état social et de notre civilisation. Il reconnaîtra que ce qui l'avait d'abord choqué est le résultat de la situation dans laquelle Dieu a placé l'humanité, de l'organisation qu'il lui a donnée : il pourra plaindre , mais il cessera de blâmer.

L'habitant de saturne c'est le métropolitain ; le colon est l'habitant de la terre.

Le tort de nos compatriotes de la métropole (nous n'adressons pas ce reproche aux hommes éclairés , mais aux philanthropes en général) est de considérer l'esclavage comme un fait qui appartient exclusivement aux colonies ; ils oublient qu'il a régné de toute antiquité et règne encore dans plusieurs parties du monde ; ils négligent conséquemment de rechercher les causes qui l'ont produit , les résultats qu'il a portés dans le mouvement des nations ; et , l'appréciant à ce point de vue restreint , ils le déclarent un crime

et voudraient l'effacer. Mais lorsque nous avons essayé de le faire comme on examine cette institution de plus près, lorsqu'on en discute ses origines, qu'on met dans la balance ses immenses résultats, lorsqu'on considère surtout que ce droit de l'homme sur son semblable n'est que la salutaire transformation d'un droit antérieur qui ne sera jamais contesté, quelque exorbitant qu'il paraisse, celui de lui ôter la vie; on reconnaît que la servitude a été un progrès, que d'une part elle a amené le travail et la civilisation, que de l'autre elle a fait cesser ce terrible droit primordial de la guerre qui aurait entretenu la dépopulation de l'univers, alimenté la férocité, perpétué en un mot l'état sauvage.

Alors on comprend comment il se fait que dans l'antiquité aucune voix ne s'est élevée contre l'esclavage; comment il se fait que les Socrate, les Platon, les Marc-Aurèle, possédaient des esclaves; comment de nos jours les colons en possèdent sans être criminels. Et si tout ce que nous avons dit est incontestable, on est obligé de reconnaître que les droits des colons sont aussi sacrés que tous ceux qui sont garantis par les lois.

CHAPITRE II.

DE LA TRAITE DES NOIRS.

Dans un ouvrage dont le sujet est l'esclavage dans les colonies, il n'est pas hors de propos de dire quelque chose de la traite des Noirs qui en est la source. Notre intention n'est pas d'examiner si l'on a bien ou mal fait de la prohiber ; nous voulons seulement la considérer sous le point de vue philosophique et politique.

Le trafic vulgairement connu sous la dénomination de traite des Noirs, est aussi un des grands faits que présente l'histoire de l'humanité. La législation actuelle le range parmi les crimes ; ceux qui s'y livrent sont donc criminels.

D'un autre côté, la traite a eu l'approbation du vertueux, du philanthrope Las-Casas. Le gouvernement, sous le règne de nos rois, notamment sous celui de Louis XVI, non seulement l'a tolérée, mais encore l'a encouragée. Une

prime était accordée à ceux qui importaient des Nègres à Saint-Domingue ¹ : et certes les hommes qui tenaient à ces diverses époques les rênes de l'État n'étaient pas des criminels. Ce changement d'idées qui fait un crime aujourd'hui de ce qui était naguère permis ; qui rend punissable d'une peine infamante ce qu'on encourageait par la récompense, rappelle le fameux mot de Pascal : « Plaisante justice qu'une rivière
« ou une montagne borne : vérité en-deçà des
« Pyrénées , erreur au-delà!... »

D'où vient donc cette différence dans la manière d'envisager le même objet ? Elle vient évidemment de ce qu'on l'a considéré sous des points de vue différents.

A l'époque où la traite prit naissance, l'esclavage existait en Afrique comme il y existe encore, comme il y a existé de temps immémorial. Les tribus nègres étaient plongées dans l'idolâtrie ; elles étaient d'une férocité extrême qui allait jusqu'à l'antropophagie. Les terres des colonies étaient incultes.

Voilà la situation de l'Afrique et d'une partie de l'Amérique, lorsque la traite a commencé. Nous allons maintenant faire connaître en quoi,

¹ Arrêt du conseil d'état du 26 août 1670 ; ordonnance du roi de 1672 ; arrêt du conseil d'état du 2 juillet 1789, etc.

elle consistait; apprécier son caractère moral, constater ses résultats.

Il faut avant tout se rappeler, comme nous l'avons dit, que de temps immémorial les trois quarts de l'Afrique ont été esclaves de l'autre quart. Les causes auxquelles on doit attribuer cet état de choses, sont : 1° la guerre; les vaincus qui ne sont pas massacrés étant, comme chez les anciens, réduits en servitude. 2° La reproduction; l'enfant né d'une femme esclave étant lui-même esclave, comme autrefois chez les Romains. 3° La coutume qui condamne à l'esclavage les auteurs de certains crimes, ainsi qu'en France la loi prive de leur liberté pour un temps ou pour toujours ceux qui sont coupables de faits pour lesquels cette peine est prononcée. 4° Enfin, l'usage ayant force de loi, d'après lequel le débiteur qui a contracté une dette quelconque et ne s'acquitte pas à l'échéance, devient, par ce seul fait, l'esclave de son créancier.

Les négociants européens expédiaient des navires pour la côte d'Afrique. Un échange avait lieu entre les Européens et les Naturels. Les premiers donnaient les marchandises qu'ils avaient apportées; les seconds donnaient en retour les esclaves qu'ils possédaient d'après les lois de leur pays. Les esclaves acquis étaient transportés dans les colonies et vendus aux colons, qui en fai-

saient des domestiques, des ouvriers, le plus souvent des cultivateurs. On voit que la traite ne faisait que changer le théâtre de leur esclavage¹; souvent même elle les soustrayait à la mort, l'espoir d'un échange avec les Européens engageant les vainqueurs à épargner les vaincus.

La première question à examiner, si l'on veut apprécier la moralité de la traite, est celle de savoir si elle a été un bonheur ou un malheur pour ceux qui en étaient l'objet. Les colons ont dit et répété : « Que les Nègres prononcent eux-mêmes; qu'une enquête ait lieu; qu'on demande à tous les individus provenant de ce trafic s'ils désirent retourner dans leur pays : leur réponse tranchera la difficulté. » — Il est hors de doute, pour tous ceux qui connaissent les colonies, qu'elle serait négative.

Ma position me fournissait les moyens de faire moi-même l'épreuve dont je parle. Je n'ai rien négligé pour la rendre complète, incontestable. J'ai interrogé un très grand nombre de Nègres importés depuis un temps plus ou moins long. Ils m'ont tous répondu qu'ils voulaient rester dans la colonie. Un de mes amis, ancien magistrat de la métropole, maintenant un des mem-

¹ Mungo-Park.

bres les plus distingués de notre cour royale, m'a raconté, qu'ayant eu la même idée que moi, il avait saisi toutes les occasions de la vérifier en demandant à tous les Nègres de côte, avec lesquels il s'était trouvé en rapport lorsqu'il remplissait les fonctions de président du tribunal de première instance de la Basse-Terre, s'ils voulaient retourner dans leur pays, ayant soin de leur laisser croire qu'il avait le pouvoir de réaliser leur vœu ; qu'il n'avait trouvé qu'un seul Nègre qui regrettât sa patrie et son ancien état. Cet individu était d'une tribu mahométane ; il était Marabout dans son pays. Il expliquait ses regrets par la perte du rang et de la considération que lui procurait ce titre.

Ce que nous disons ne surprendra nullement ceux qui connaissent les colonies. Quant à ceux qui leur sont complètement étrangers, s'ils veulent examiner les choses avec impartialité, ils reconnaîtront facilement qu'il était impossible qu'il en fût autrement. Les Nègres étaient nus dans leur pays, exposés aux famines, aux traits de leurs ennemis, esclaves ou prisonniers, et par cela même, ayant sans cesse la mort suspendue sur leurs têtes. En arrivant parmi nous, ils étaient nourris et vêtus. Etaient-ils malades ? une science inconnue dans leur pays soulageait et guérissait leurs maux. Etaient-ce donc là des

victimes ? Et doit-on s'étonner de leur peu de penchant à retourner en Afrique !

J'ai toujours remarqué que lorsque le Nègre nouvellement arrivé, avait été baptisé ; qu'il commençait à parler et à comprendre le langage du pays ; qu'il était vêtu d'une culotte et affublé d'un chapeau , il se croyait fort supérieur à ceux de ses camarades qui débarquaient. Quels auraient été sa surprise et son mécontentement , si l'on était venu lui annoncer, de par la philanthropie , qu'on allait lui remettre son pagne autour des reins et le renvoyer d'où il était venu !

En vain chercherait-on à réfuter ce que nous avons dit en citant des traits de férocité de certains capitaines négriers. Il n'est jamais permis de confondre l'abus avec la chose : ces exemples prouvent seulement que partout où il y a des hommes , la loi doit intervenir et imposer un frein à la cupidité et à la cruauté.

Peut-on condamner la révolution française parce qu'elle a produit des Robespierre et des St.-Just ?

Nous pouvons donc reconnaître comme constant, 1° que la traite n'a été qu'un transport d'esclaves d'un pays dans un autre ; 2° que les Nègres, ainsi transportés, gagnaient en bien-être matériel et moral.

Cherchons maintenant quels ont été les résultats de ce commerce.

Les terres de l'Amérique ont été cultivées : cette immense quantité de coton que l'Europe reçoit des Etats-Unis, le sucre, le café, le cacao, exportés de l'île de Cuba, de Porto-Rico, de la Jamaïque, de St.-Domingue, des Antilles, des Guyanes française, anglaise et hollandaise, sont les fruits de la traite des Noirs. Ces denrées, les objets que nous fournissons en échange, ont imprimé au commerce un mouvement jusqu'à inconnu et qui n'a pas été sans influence sur la prospérité et la civilisation de l'Europe.

Des populations noires se sont établies dans les pays que nous avons énumérés, et y sont parvenues à un degré de civilisation bien supérieur à celui où se trouvent maintenant les tribus auxquelles elles doivent leur origine.

Examinons quelle a été son influence en Afrique.

Elle a mis en contact la race blanche et la race noire ; il est impossible qu'il n'en soit pas résulté des avantages pour la dernière : un peuple n'est jamais en communication avec un autre, sans en recevoir des modifications. Nos armées n'ont paru chez les nations étrangères que les armes à la main, et cependant que d'idées n'ont-elles pas semées sur leur passage ! Les germes ainsi disposés restent long-temps sans se manifester ; on ne se doute même pas de leur

existence; mais, à la première occasion, ils se développent et l'on est étonné de leurs progrès.

Après l'expulsion des Français, l'Égypte parut rentrer dans son premier état. Les Arabes retournèrent à leur vie de brigands; les Mamelucks et les Turcs recommencèrent leurs guerres; tout reprit l'ancien train; les traces des Français parurent effacées. Enfin Méhemed-Ali paraît, et l'Égypte reprend son rang parmi les nations. N'est-il pas évident que jamais cet homme célèbre n'eût réussi dans ses grandes entreprises, qu'il n'y eût même jamais songé, sans le séjour des Français en Égypte?

Les Nègres trouvant à vendre leurs prisonniers cessèrent de les égorger comme ils le faisaient auparavant, toutes les fois qu'ils avaient suffisamment d'esclaves, ce qui leur fit perdre leur ancienne férocité. On a dit que cette facilité de se procurer les objets dont ils avaient besoin en échange des hommes que le sort des combats faisait tomber entre leurs mains, devait continuellement les armer les uns contre les autres, et, par conséquent, rendre les guerres plus fréquentes. En supposant que cette assertion fût fondée, il en résulterait toujours qu'ils durent combattre pour avoir des prisonniers, au lieu de combattre pour les égorger; que dès lors ils durent perdre le trait dominant de leur ca-

ractère , celui qui s'opposait le plus à leur amélioration , la férocité , et c'est déjà un grand bien . Mais il n'est pas vrai que les guerres devinrent plus fréquentes qu'elles ne l'étaient avant la traite . Plus les peuples sont voisins de l'état sauvage , moins ils sont amis de la paix . C'est ce qui est démontré par les récits de tous les voyageurs .

Lorsque les Français arrivèrent au Canada , toutes les tribus étaient en guerre , et quelle guerre !..... l'extermination . Les Algonquains étaient sur le point d'être anéantis , lorsque Champelain leur accorda son appui .

Mackensie , dans son pénible voyage vers la mer glaciale , à la vue des endroits affreux par lesquels passaient les Knistenaux pour aller égorger leurs ennemis , ne put s'empêcher de s'écrier qu'il fallait que la soif du sang qui les dévorait fût bien ardente , pour les engager à entreprendre un voyage aussi long , à supporter tant de fatigues , uniquement pour donner la mort à des sauvages comme eux .

Un autre voyageur anglais , qui se dirigeait vers la même mer , cheminait avec des Esquimaux . Ceux-ci surprirent un campement appartenant à une tribu avec laquelle , dit le voyageur , ils sont en guerre de temps immémorial . Ils massacrèrent tout , même les enfants . L'An-

glais était saisi d'horreur ; eux, ils riaient comme s'ils venaient de faire la chose la plus naturelle , tant la férocité leur était habituelle.

Lorsque les Caraïbes envahirent les Antilles , ils détruisirent tous les mâles qu'ils y trouvèrent et se réservèrent les femmes. Ces mêmes hommes étaient toujours en hostilité avec les habitants de la Côte-Ferme , et allaient dans leurs canots faire des descentes jusqu'à Saint-Domingue, pour en massacrer les habitants.

Qu'on lise ce que disent les premiers voyageurs des peuplades africaines , on verra que leur état était le même. Il en est qui ont été jusqu'à dire que dans certains endroits on vendait de la chair humaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Nègres nouveaux parlent d'anthropophages ; ils les désignent généralement sous le nom de *Moudongues*. Avant la révolution, un de ces Nègres , à peine débarqué , se sauva dans les bois. Il tua une Nègresse qu'il surprit le soir se rendant à une habitation écartée ; il la coupa par morceaux et les emporta dans son ajoupa où l'on en trouva encore plusieurs suspendus à la fumée.

Ce qui fait qu'on était quelquefois à bord des négriers , obligé à une très grande sévérité , c'est que des Nègres qui, venant de certaines contrées intérieures où ils se trouvent dans toute leur

barbarie, étaient persuadés qu'on ne les achetait que pour les manger; ce qui les mettait dans une disposition d'hostilité facile à concevoir. Cette idée ne pouvait leur être inspirée que par quelque chose d'analogue qui avait lieu, et dont ils avaient entendu parler dans leur pays.

D'ailleurs, en étudiant la position physique du sauvage, et l'influence qu'elle doit exercer sur son moral, il est facile de voir que la guerre doit être son état habituel. C'est le résultat des passions bien autrement énergiques que les suggestions de l'intérêt. Chez eux ce n'est pas un certain âge qui fait la majorité, qui fait qu'on devient homme, qu'on prend rang parmi ceux de la tribu; c'est le maniement des armes : et comment, sans la guerre, prouver qu'on sait les manier? La tribu ne s'évalue que par le nombre de ses guerriers; et la considération de chacun d'eux se règle sur le nombre des crânes ou des chevelures qu'on a enlevés à l'ennemi. Voilà les trésors du sauvage, voilà le but de son ambition. Il ne va pas à la guerre pour faire du butin, mais pour exterminer. Pour comprendre la force du penchant qui l'y entraîne, il faudrait pouvoir se faire une idée de l'énergie du sentiment qui domine son cœur, de la grandeur de la joie qui le remplit lorsqu'il enlève aux vaincus ces sanglantes dépouilles qui, por-

tées autour de son cou ou suspendues à sa hutte, vont être les ornements irrécusables de sa valeur.

L'Angleterre, les États-Unis, ont fondé des établissements sur le rivage occidental de l'Afrique. Ce n'est pas l'amour des conquêtes ou la soif des richesses qui ont dirigé les fondateurs de ces colonies d'une nouvelle espèce : c'est un motif plus noble, le désir de répandre la civilisation. Elles sont à la fois une école pour ceux qui les habitent, un exemple pour les peuplades voisines. Elles ont, il est vrai, rencontré de grands obstacles, et luttent encore contre de nombreuses difficultés; il faudra beaucoup de temps et de persévérance pour en assurer le succès; mais je ne vois rien qui doive en faire désespérer.

Ces établissements ont été fondés en grande partie avec des Nègres provenus des Indes-Occidentales et des États-Unis. Le gouvernement, les sociétés philanthropiques y en envoient chaque année un certain nombre. C'est un fait constaté par les rapports des gouverneurs, par les récits de ceux qui ont visité ces colonies naissantes, que les Nègres importés d'Amérique sont les seuls éléments de succès sur lesquels on puisse compter; parce qu'ils ont plus d'habitude du travail, plus de goût pour la vie sociale et les

agrémens qu'elle procure. Mis en contact avec les indigènes , leur supériorité s'est trouvée immense ; ce qui confirme ce que nous avons dit , que le transport en Amérique , c'est-à-dire la traite , augmentait le bien-être moral et matériel des Nègres qui en étaient l'objet.

Ainsi l'Amérique rend à l'Afrique les descendants de ceux qu'elle en avait reçus ; mais elle les renvoie bien supérieurs à leurs ancêtres et à leurs contemporains dans la patrie primitive. Notre civilisation a long-temps exercé sur eux son action ; s'ils n'en ont pas été entièrement pénétrés , au moins en ont-ils été modifiés. Ce ne sont pas encore de vrais chrétiens ; mais ce ne sont plus des idolâtres. Ce ne sont pas encore des hommes civilisés ; mais ce ne sont plus ces barbares qui vendaient leurs enfans et mangeaient quelquefois leurs prisonniers.

Jetons encore un coup d'œil sur l'Amérique. C'est là surtout que s'opère le contact entre les deux races. En Afrique elles ont été toujours séparées par le vaste désert du Sahara ; dans le Nouveau-Monde elles s'entremêlent , habitent les mêmes contrées , les mêmes villes et pour ainsi dire sous les mêmes toits.

La population nègre qui cultive le sud des Etats-Unis est de près de trois millions ; elle s'accroît d'une manière prodigieuse.

Chez les anciens, la différence de condition distinguait seule la population libre de la population esclave ; l'une se fondait continuellement dans l'autre. Dans le Nouveau-Monde, au contraire, la nature a pris soin de les distinguer par la couleur ; et le préjugé, s'emparant de cette distinction, les isole l'une de l'autre.

Quand le nombre des Nègres s'élèvera à huit ou dix millions, ce qui ne peut manquer d'arriver, que fera-t-on de tout ce peuple ? On n'est pas aux Etats-Unis sans s'apercevoir de l'embarras d'une pareille position : de là cette facilité avec laquelle on s'est décidé à proscrire la traite ; de là cette haine contre les abolitionnistes, cette répugnance envers les hommes de couleur, qu'on remarque même dans les états où l'esclavage n'existe pas. C'est comme une invasion qu'on cherche à repousser ; mais comment arrêter ce flot qui grossit toujours ?

N'est-il pas à présumer que tôt ou tard, favorisée par la marche des choses et des idées, par quelques-unes de ces circonstances qui influent sur le sort des nations, telle qu'une guerre civile ou étrangère, une scission entre les états, la race noire ne finisse par régner où maintenant elle ne fait qu'obéir ?

La traite qui continue, malgré toutes les peines que l'on se donne pour l'anéantir, intro-

duit chaque année un nombre prodigieux de Noirs à l'île de Cuba, à Porto-Rico, au Brésil. Ils finiront par être beaucoup plus nombreux que les blancs, et tôt ou tard ces pays leur appartiendront.

Si j'étais habitant à face blanche d'une de ces contrées, je dirais : Prohibons la traite, elle menace notre avenir. Si je ne considérais que l'amélioration et la gloire future de la race noire, je dirais : Transportez le plus de Nègres que vous pourrez d'Afrique en Amérique et d'Amérique en Afrique : car c'est le seul moyen d'en former des nations civilisées.

Ceci nous conduit à cette conclusion à laquelle on était loin de s'attendre : c'est que ceux qui ont encouragé la traite, favorisaient les destinées futures de la race noire ; que ceux qui l'attaquaient, travaillaient à la maintenir dans son état abject et stationnaire.

Toutes les manières de voir sont erronées, si elles sont partielles et exclusives, et tous ceux qui voient ainsi sont en perpétuelle contradiction. Les uns considèrent la traite d'une manière absolue ; ils ne voient que des hommes devenus des choses et mis en vente dans les marchés. Las-Casas, au contraire, voyait des hommes arrachés à l'idolâtrie et conquis au christianisme. Le baptême, qui nous ouvre le

ciel, suffisait seul, à ses yeux, pour solder toutes les misères de cette vie passagère et toutes celles de l'esclavage.

Quant à nous, qui ne faisons abstraction de rien, qui n'interrogeons que les faits, nous dirons : Que pour l'homme tout est relatif; que souvent il obéit à des lois effroyables en elles-mêmes, mais dont l'absence serait encore un plus grand mal.

Il est fâcheux que l'esclavage ait régné dans le monde; il aurait été plus fâcheux encore qu'il ne s'y fût pas introduit.

Il est fâcheux que la traite ait exposé en vente des Nègres sur les marchés de l'Amérique. Il aurait été plus fâcheux encore pour l'Europe, pour l'Amérique, pour l'Afrique surtout, que la traite n'eût jamais existé.

Nos raisonnements, les conclusions que nous en avons déduites, trouveront sans doute des contradicteurs. Nos frères de la métropole ont leurs préjugés comme nous avons les nôtres. Ils sont influencés par les préventions de leur position, de leur amour-propre : il est beau de voir figurer son nom sur la liste d'une société philanthropique, de déclamer contre l'esclavage et l'oppression; mais, avant de se constituer l'apôtre de l'humanité, il faut l'étudier pour la connaître. Elle a sa vie comme l'individu, son

histoire comme les peuples. Les faits qu'elle nous présente sont immenses, leur origine se perd souvent dans la nuit des temps; leurs développements embrassent des siècles. On ne peut les apprécier si l'on n'en voit qu'une face, si l'on ne s'arrête qu'à une époque, si on les sépare des circonstances qui les ont précédés ou suivis.

Il n'est pas facile de se faire une juste idée du caractère moral et politique des causes qui agissent sur le monde, de déterminer leurs résultats avantageux ou funestes. On est trop près ou trop loin. Trop près, leurs effets n'existent pas encore; trop loin, nous n'en pouvons saisir l'ensemble. Tout change avec le temps; le bien devient mal, la vérité devient erreur. Il convient de détruire dans un temps ce qu'il a fallu établir dans un autre. Comment suivre tous ces chaînons? Comment, à travers tant de siècles et de faits divers, distinguer le bien du mal, la vérité de l'erreur; assigner à chaque cause sa part d'influence dans la constitution physique, politique et morale de l'époque à laquelle on appartient?

Les contemporains de l'invention de l'imprimerie; ceux qui virent naître le christianisme, ne pouvaient entrevoir les changements qu'ils étaient destinés à produire dans le monde, et dont nous sommes aujourd'hui les témoins,

Ceux qui virent commencer la révolution française, n'en pouvaient apprécier les immenses résultats. Effrayés des maux dont elle était accompagnée, du sang qui coulait sur son passage, ils la considérèrent comme un fléau. La somme des maux qu'elle a causés est une quantité constante, tandis que celle des biens qu'elle a produits va toujours croissant par les développements successifs. Il fut un temps où personne n'aurait osé dire qu'elle fut un bien ; il viendra un temps où personne n'osera le contester.

L'Afrique n'avait d'autres moyens d'échanges à nous offrir que ses propres enfants : il fallait bien l'accepter ; il fallait que le contact eût lieu par cet endroit, puisqu'il était le seul possible, ou que l'Afrique restât dans l'isolement et la barbarie. Dans ces grandes circonstances, l'humanité se conduit par une espèce d'instinct bien supérieur aux raisonnements des philosophes, et cet instinct la conduit toujours bien.

Si les colonies que les Anglais et les Américains ont fondées sur le rivage occidental de l'Afrique, finissent par prospérer, comme tous les hommes honnêtes et religieux doivent le désirer ; si la civilisation, partant de ces points comme d'un foyer, s'empare enfin de ce vaste continent ; si la race noire, dont la singulière

destinée semblait jusqu'ici le résultat d'un décret de la divinité, ou l'exécution des lois de son organisation même, parvient enfin à se placer à notre niveau; si l'Afrique se couvre, comme les autres parties du monde, de villes et de nations florissantes; si des colonies sorties de son sein forment en Amérique des peuples puissants, ce grand changement sera dû à la traite des Noirs et à l'esclavage. Que les philanthropes les flétrissent de leurs anathèmes, leurs immenses et salutaires effets n'en seront pas moins incontestables.

Mais il ne suffit pas d'envisager ces grands faits sous les divers aspects dont nous avons parlé; il faut encore les considérer par rapport à l'état actuel des choses, le caractère physique et moral de la population. Il faut chercher si, ayant accompli leur mission, ils n'ont pas survécu à la nécessité qui leur avait donné naissance et qui seule pouvait les légitimer.

La marche que nous avons suivie jusqu'ici, les conséquences qui découlent des principes que nous avons posés, nous conduisent inévitablement à examiner si au point où sont parvenues les colonies, l'esclavage est encore un bien, ou n'est plus qu'un mal; s'il est légitime ou illégitime. En d'autres termes, si l'on peut abolir l'esclavage sans abolir le travail.

destinée semblait jusqu'ici le résultat d'un décret
de la divinité, ou l'exécution des lois de son or-
ganisation même, parvient enfin à se placer à
notre niveau ; si l'Afrique se convertit, comme les
autres parties du monde, de villes et de nations
florissantes ; si des colonies sorties de son sein
font en Amérique des peuples puissants,
ce grand changement sera dû à la traite des
Noirs et à l'esclavage. Que les philanthropes les
libèrent de leurs chaînes, leurs immenses
et salutaires effets n'en seront pas moins incon-
testables.

Mais il ne suffit pas d'envisager ces grands faits
sous les divers aspects dont nous avons parlé ;
il faut encore les considérer par rapport à l'état
actuel des choses, le caractère physique et moral
de la population. Il faut chercher si, ayant ac-
complis leur mission, ils n'ont pas survécu à la
nécessité qui leur avait donné naissance et qui
seule pouvait les légitimer.

La marche que nous avons suivie jusqu'ici,
les conséquences qui découlent des principes
que nous avons posés, nous conduisent inévita-
blement à examiner si au point où sont par-
venues les colonies, l'esclavage est encore un
bien, ou n'est plus qu'un mal ; si c'est légitime
ou illégitime. En d'autres termes, si l'on peut
ou illégitime. En d'autres termes, si l'on peut
abolir l'esclavage sans abolir le travail.

CHAPITRE III.

LE MOMENT EST-IL ARRIVÉ D'ABOLIR L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES? — EN D'AUTRES TERMES : PEUT-ON Y ABOLIR L'ESCLAVAGE SANS ABOLIR LE TRAVAIL?

L'humanité tend toujours vers la perfection ; ce qui favorise cette marche est utile : ce qui la retarde est nuisible. Beaucoup de personnes ne voient dans le sujet qui nous occupe que l'abolition de l'esclavage. Quelque grand que soit cet objet, il n'est pourtant que secondaire : augmenter le bien-être moral et matériel de la population des colonies, telle est la véritable mission du législateur et des amis de l'humanité. L'abolition de l'esclavage n'est qu'un moyen ; il faut l'adopter s'il conduit à ce but, l'ajourner s'il en éloigne.

Tout homme de bonne foi conviendra que si le résultat de l'affranchissement était de faire disparaître le travail, et par conséquent l'agriculture et le commerce, de refouler la popula-

tion vers son point de départ, c'est-à-dire la barbarie, l'oisiveté et la misère, ce serait un présent également funeste et à la réputation de ceux qui l'auraient fait et au bonheur de ceux qui l'auraient reçu.

Il n'est donc pas d'affranchissement admissible s'il ne conserve à la population son caractère agricole; c'est ce qui nous a engagé à poser la question comme nous l'avons fait en tête de ce chapitre.

Avant de s'en occuper, il faut bien connaître le caractère moral et physique des hommes qui en sont l'objet.

Il faut convenir que la race africaine a fait, depuis qu'elle est dans les colonies, d'importants progrès en civilisation. Pour s'en convaincre, il suffit de lire ce qu'en ont écrit les premiers auteurs qui ont parlé des Antilles et de le comparer à ce que nous voyons aujourd'hui.

Il existe à la Guadeloupe deux modes de subvenir aux besoins des esclaves : l'un consiste à les vêtir et à les nourrir; l'autre à les charger eux-mêmes de ce soin, en leur allouant une portion de terre et le temps nécessaire pour la cultiver.

Le Code noir rendait obligatoire le premier, et défendait sévèrement le second.

Cette loi est tombée en désuétude : mainte-

nant , généralement parlant , le Nègre , au lieu de recevoir la nourriture et le vêtement et donner tout son travail, préfère qu'on lui abandonne des portions de terre et le temps nécessaire pour les cultiver. Au moyen des produits qu'il en retire , il pourvoit lui-même à son entretien. La vente de ses récoltes et de son bétail lui fournit les moyens de pourvoir amplement à ses besoins, souvent même d'amasser un pécule assez considérable. Lorsqu'il est malade , il est nourri et soigné par son maître : les enfants et les infirmes le sont toujours.

Cette différence entre le Code noir et l'usage actuel vient de ce que , dans l'origine , le Nègre, nouvellement sorti d'Afrique et n'ayant encore rien perdu de l'inertie de son caractère primitif, aurait passé dans l'oisiveté le temps qui lui aurait été alloué , et par suite se serait trouvé exposé à mourir de faim ou à recourir au vol et au marronnage.

Aujourd'hui , au contraire , devenu plus laborieux par l'habitude , plus industriel par la nécessité de satisfaire aux nouveaux besoins qu'il a contractés , il cultive la terre qui lui est allouée , et en retire un profit bien supérieur à la valeur d'une ration et des autres allocations qui lui étaient accordées. Si l'on voulait revenir à

l'ancien mode, on démoraliserait les plus beaux ateliers de la colonie.

Le père Labat nous apprend que, de son temps, l'habillement des Nègres consistait en un caleçon et une chemise grossière; maintenant ils sont vêtus de culottes de toutes sortes d'étoffes, de chemises de gingas, de toile fine, de vestes de drap, d'habits, etc. Les femmes ne sont pas étrangères au luxe. On peut même dire qu'à tout prendre, il y a de plus beaux et de meilleurs vêtements, du linge plus fin, en général des nippes et des ornements de bien plus grande valeur chez les Nègresses (même les cultivatrices) que chez les paysannes de France.

Les personnes qui habitent depuis long-temps les colonies s'aperçoivent que les Nègres ont maintenant plus d'intelligence qu'ils n'en avaient il y a trente ans. C'est le résultat de leur contact avec la race européenne.

Elles s'aperçoivent encore qu'ils prennent beaucoup plus de soin pour se vêtir.

Il y a une vingtaine d'années, ils aimaient singulièrement à rester le haut du corps nu. Sur les habitations jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, ils étaient dans une nudité complète.

Ce changement est important à constater; car j'ai toujours remarqué que plus un Nègre avait d'indifférence pour son vêtement, son cou-

cher, son logement, pour tout ce qui tient au bien-être matériel, plus il avait d'éloignement pour le travail.

Il est donc incontestable que notre population noire est en progrès; ces progrès sont remarquables surtout depuis quelques années. Ils sont dus à l'usage des instruments aratoires, aux perfectionnements de l'agriculture, à l'habitude du travail qui s'étend, s'enracine avec le temps et fait que les portions de terre dont ils jouissent sont mieux travaillées qu'elles ne l'étaient; à l'aisance que procure la paix; à l'amélioration du régime des ateliers, et enfin, par dessus tout, à l'influence des idées libérales auxquelles les colons ne restent pas étrangers.

La médaille a son revers. La traite n'a cessé que depuis 1830 : notre isolement de l'Afrique ne date que de cette époque, de sorte que la partie de notre population la plus voisine de son origine se rapproche encore beaucoup de ce qu'elle était dans les premiers temps de la colonie; de là vient qu'il existe sur presque toutes les habitations un certain nombre d'individus qui, sans souci, sans prévoyance, exempts de tout amour-propre, se mettent peu en peine de leur vêtement, de leur coucher. Ils ne se refusent point au travail qui leur est commandé; mais ils ne feront rien d'eux-mêmes et pour eux-

mêmes. Naturellement voraces , ils auraient recours au vol , s'ils n'étaient contenus et dirigés par l'autorité du maître. On est obligé de les nourrir, de les vêtir, de les conduire comme des enfants.

Les Nègres de la Guadeloupe sont en général bons ; mais ils conservent encore un reste du caractère primitif. Ils sont adonnés aux liqueurs fortes, au libertinage, se livrent avec passion à la danse , ne prennent pas assez de précaution pour se garantir des variations de la température : leur incurie pour leur coucher est souvent extrême. Il n'est pas rare qu'un Nègre , qui cependant est à son aise , n'ait qu'une simple planche pour lui servir de lit.

Je demandais à un Nègre pourquoi il avait jeté sa paille. — Il me répondit que les pailles ne valaient rien, parce qu'elles servaient de retraite aux punaises. Voilà un reste du caractère primitif. L'Européen l'aurait nettoyée ; le Nègre , en la jetant , se débarrasse de ce soin et des punaises.

L'éducation qui conduit à la civilisation n'est que commencée chez eux. Il est deux choses que le temps n'a pas encore suffisamment imprimées à leur nature : l'amour du travail et l'amour du *confortable*.

Tacite dit , en parlant des Germains , que , par une contradiction de la nature humaine , on

voyait les mêmes hommes craindre le travail et abhorrer le repos. Par une contradiction non moins surprenante, les Nègres sont beaucoup plus faits à la dure que les Européens et craignent cependant beaucoup plus le travail. Cette différence se remarquera toujours entre une nation sauvage et une nation civilisée ; elle dépend de leur genre de vie, de leurs besoins, de leurs habitudes.

J'ai eu occasion de me convaincre que le Nègre comprenait le luxe avant de comprendre ce que les Anglais appellent le *confortable*.

La joie qu'ils éprouvent lorsqu'à leur arrivée ils sont affublés d'habits et de chapeaux, ne vient pas de l'utilité de ces objets qui est nulle pour eux ; elle vient seulement de la satisfaction qu'ils procurent à leur vanité. Je voyais une fois passer devant moi une douzaine de jeunes Nègres qui venaient d'être achetés et qu'on avait habillés de pied en cap. Il survint tout à coup un de ces grains si communs sous les tropiques. Par un mouvement spontané, tous retirèrent leurs chapeaux, cherchant tous les moyens de les abriter de la pluie et ne se mettant nullement en peine de leurs têtes. Il est évident qu'ils considéraient ces chapeaux sous le même point de vue que les Indiens envisagent les plumes qui leur servent d'ornement.

Le Nègre de nos colonies est dans un état de transition qui se compose d'un reste de ses anciennes habitudes et de celles que nous lui avons imposées. C'est un mélange auquel sa constitution, quoique forte, a de la peine à suffire.

Le jour, il travaille comme le paysan européen; c'est l'homme de la civilisation. La nuit, le barbare reparait. Au lieu d'abandonner au sommeil ses membres fatigués, il erre dans les ténèbres comme les hyènes de son pays, il accourt au bruit d'un tambour lointain qui l'invite à la danse; ou bien il va visiter une de ses femmes; il fait ainsi plusieurs lieues; les mornes, les rivières, les précipices, rien ne l'arrête. A peine s'est-il couché une heure ou deux qu'il est obligé de se remettre en route pour retourner chez son maître; c'est le corps fatigué des excès de la nuit qu'il commence les travaux de la journée.

Il est facile de concevoir quelle doit être pour la santé l'influence d'un pareil genre de vie. Qui ne reconnaît à ces traits le caractère africain! Hannon nous apprend, dans son Voyage sur les côtes d'Afrique, que le jour tout était tranquille sur la terre, que la nuit l'air retentissait du son des voix et des instruments.

Un voyageur, parlant des mœurs des Nègres fugitifs qui se sont réfugiés dans certains en-

droits de l'Amérique méridionale où ils vivent en tribus indépendantes dit, que lorsque le soleil éclaire leurs cabanes tout est morne, tout est silencieux ; que la nuit au contraire tout est mouvement ; on n'entend que les chants et le bruit du tambour.

C'est ici le lieu d'aborder la question de savoir si l'organisation du Nègre n'est pas une barrière insurmontable qui l'isole à jamais de la civilisation. Ce que j'ai dit en parlant de la traite a dû faire pressentir que je tenais pour la négative.

Il n'existe qu'une espèce d'hommes tous provenus d'une souche commune : c'est ce qui me paraît démontré par des preuves historiques et physiques. En consultant l'histoire, en interrogeant les nations sur leur origine, on voit qu'elles sont parties d'un centre commun, l'Asie centrale. En étudiant le mécanisme et le génie des langues, en remontant à leur origine, à l'aide du fil que nous offre leur dérivation, on arrive au même résultat.

Les Nègres et les blancs produisent les hommes de couleur ; ceux-ci se reproduisent entre eux avec la même facilité. Cette preuve toute physique suffirait seule pour décider la question, puisqu'il est démontré par l'expérience que les individus que l'homme parvient à obtenir par

l'accouplement d'animaux de races différentes ne jouissent pas de la faculté de perpétuer leur espèce. Tous les hommes sont donc issus d'une même souche, appelés à la même fin.

L'identité démontrée, comment admettre une hypothèse qui tendrait à assigner à la race noire une vie, une destinée à part, à la bannir en quelque sorte de l'humanité?

Les physiologistes, il est vrai, en comparant les crânes des Noirs à ceux des blancs, reconnaissent des différences de conformation qui supposeraient chez les premiers un développement moins complet du cerveau, et par conséquent une intelligence beaucoup plus bornée. L'expérience, il faut en convenir, confirme cette théorie; il suffit d'habiter les colonies pendant quelques années pour s'apercevoir de la supériorité des blancs et des hommes de couleur; il est évident que des causes puissantes, aujourd'hui inconnues, ont agi dans les temps anciens sur la race africaine et lui ont imprimé ces différences si remarquables dans la conformation de la tête, la couleur de la peau et la nature des cheveux; mais d'autres causes, telles que notre esclavage, notre contact, peuvent agir en sens inverse des anciennes causes, aujourd'hui détruites, effacer les effets qu'elles

ont produits , et réhabiliter l'intelligence du Nègre.

J'ai fait voir que c'était effectivement ce qui avait lieu en Amérique, où la race noire est en progrès. Elle est en marche, elle arrivera donc ; mais a-t-elle déjà atteint le point où il convient de faire cesser l'esclavage ?

Ce qui augmente beaucoup la difficulté de la question qui nous occupe, c'est que la population qui en est l'objet n'est pas homogène ; elle offre un grand nombre de nuances fortement tranchées. Cela vient de ce que les Nègres que l'on portait aux colonies appartenaient à des tribus qui ne se trouvaient pas au même degré de l'échelle sociale ; que les uns avaient été enlevés pendant la guerre ; que d'autres étaient nés dans l'esclavage ; qu'aujourd'hui encore les uns sont dans la colonie depuis un nombre de générations plus ou moins grand ; que d'autres sont nés en Afrique ; de sorte que ce qui convient aux uns ne convient pas aux autres, et qu'il est très difficile de faire des lois pour une pareille agglomération d'hommes.

Lorsque je réfléchis que notre population noire n'est isolée de l'Afrique que depuis sept ou huit ans ; lorsque je vois qu'elle est en progrès, je ne puis m'empêcher de penser qu'en laissant les choses aller du même train, on fini-

rait par arriver à une époque où le succès ne serait plus douteux. Mais lorsque, prenant cette population telle qu'elle se compose aujourd'hui, je vois que si sa tête est arrivée aux limites qui séparent l'esclavage de la liberté et de la civilisation, le reste, par ses mœurs, ses habitudes, tient encore à ces contrées qui jusqu'ici ont été impénétrables à notre civilisation, comme elles l'avaient été à celles des Carthaginois et des Egyptiens; je trouve qu'il serait bien difficile dans le moment actuel et peut-être même impossible de détruire l'esclavage sans détruire le travail.

Je comprends l'entraînement des hommes généreux qui, en France et en Angleterre, se sont prononcés pour l'affranchissement des Noirs: je le comprends, parce que je l'ai partagé. S'il était possible d'abolir l'esclavage sans abolir le travail, sans détruire une civilisation naissante, causer la ruine des uns et le malheur de tous, je proposerais ce grand acte à la colonie à laquelle j'appartiens et je trouverais de l'écho chez mes concitoyens. Ajoutant l'exemple au précepte, l'évangile à la main, je dirais à mes Nègres: Soyez libres, soyez mes égaux; vous perdez un maître, mais vous conservez un protecteur, un ami; mes droits seuls sont détruits, les vôtres subsistent; dans vos malheurs, dans

vos infirmités vous ne les invoquerez pas en vain.

Une pareille action n'est-elle pas la plus sublime qu'un homme puisse accomplir, celle qui le rapprocherait le plus de la divinité? Seule elle remplirait l'âme, elle satisferait l'ambition, elle comblerait cet abîme du cœur dont parle Pascal; elle embellirait la vie, dépouillerait la mort de ses terreurs. Si les œuvres de l'homme peuvent lui mériter une vie éternelle, en est-il une plus capable de lui ouvrir les portes du ciel?

Telles ont été mes premières impressions; mais lorsque j'ai interrogé l'histoire, lorsque j'ai consulté les faits, lorsque j'ai réfléchi sur la situation des îles anglaises, lorsque j'ai vu que Saint-Domingue, malgré la fertilité de son sol, malgré les dispositions rigoureuses de ses lois, subissait un mouvement rétrograde incontestable, j'ai compris qu'il ne fallait pas mettre le cœur à la place de la raison; que le bien était toujours relatif; que, lorsqu'il s'agissait de résoudre un problème, il fallait en accepter les données, parce qu'elles ne dépendaient pas de nous; que ces données étaient pour la question qui nous occupe les faits moraux et physiques que présente la population sur laquelle il s'agissait d'agir.

L'esclavage sera-t-il toujours nécessaire dans les colonies? Le moment de l'abolir est-il arrivé?

Ce que nous avons dit sur la population noire, sur son état progressif, prouve que le jour arrivera où l'esclavage, devenu inutile dans les colonies, devra cesser et cessera en effet; mais nous pensons que ce temps n'est pas encore arrivé. C'est ce qui résulte de la situation actuelle de nos colonies, de celle de nos voisins, de celle de Saint-Domingue; etc.

Nous avons fait voir quelle avait été la mission de l'esclavage; elle ne nous paraît pas terminée dans les colonies. Le détruire serait cueillir un fruit avant sa maturité, ce serait tout perdre. — Mais, nous demandera-t-on, quand ce temps arrivera-t-il? — Dans dix, dans vingt, dans trente ans? Peut-être plus tôt que les uns pensent, peut-être plus tard que les autres le croient. Les derniers pas seront peut-être les plus rapides, peut-être les plus lents; il est impossible de les mesurer d'avance. Laissons donc fonctionner encore le système actuel; aidons-le à terminer sa mission et nous pourrons alors le supprimer sans inconvénient.

Si aucune puissance n'avait pris l'initiative, voici ce que je dirais :

« Choisissez une de vos colonies, faites-y l'es-

sai de vos projets ; qu'elle soit la ferme-modèle de l'affranchissement. Si vous ne réussissez pas ; si, malgré tous vos soins, vous voyez le travail et la civilisation se retirer avec l'esclavage ; la barbarie, l'oisiveté, la misère revenir avec la liberté, alors vous reconnaîtrez que vous vous êtes trop pressés, que le moment n'était pas encore arrivé. Vous ne renoncerez pas à votre projet ; vous l'ajournerez.

« Si, au contraire, vos efforts finissent par être couronnés du succès, éclairés par l'expérience et les fautes même que vous aurez commises, vous pourrez apprécier la nature des obstacles qui s'opposaient à votre entreprise, reconnaître quels sont les moyens qui peuvent en faire triompher. Aidés de ces précieuses leçons, vous éviterez les fausses routes, vous arriverez au but par une marche directe et assurée. »

Je crois que ce langage n'aurait rien que de sage. Mais dans ce moment, les Anglais font justement cette expérience ; ils la font sur la plus grande échelle et à leurs risques et périls. Attendons le résultat. Placés en observation, suivons attentivement les différentes phases du grand spectacle offert à nos yeux. Prenons note surtout des fautes qui se commettent ; marquons-les comme des écueils sur la carte. Les Anglais ont

la réputation d'être d'habiles manœuvriers ; eh bien ! quand nous les verrons arrivés au port , nous déploierons la voile et nous aurons soin d'éviter les écueils contre lesquels ils auront heurté.

Il n'est pas inutile, pour l'objet de cet ouvrage, de rechercher sous l'influence de quelle cause l'Angleterre a agi quand elle s'est déterminée à cette grande mesure. Le caractère du bill que nous aurons à apprécier en lui-même et dans son application, s'en ressentira nécessairement.

Beaucoup de personnes croient que la philanthropie n'est qu'un voile dont les Anglais cherchent à couvrir leur politique intéressée ; qu'ils ne font tant d'efforts pour faire cesser la traite des Noirs que parce qu'ils veulent arrêter la production toujours croissante du Brésil et de l'île de Cuba ; qu'ils ont affranchi leurs esclaves parce qu'ils n'attachent plus aucun prix à leurs Antilles, trop voisines des Etats-Unis pour ne pas, tôt ou tard, leur offrir une proie facile ; qu'ils cherchent enfin depuis long-temps à concentrer leur puissance dans l'Inde qui leur offre tant de ressources et qui est si éloignée des nations qu'ils redoutent ; qu'ils ont voulu surtout nous tendre un piège ; qu'ils ne doutent pas que notre penchant à l'imitation ne nous porte à suivre leur exemple, par conséquent à

perdre nos colonies ; que, possesseurs de l'Inde et débarrassés de notre concurrence, ils se trouveraient maîtres du prix du sucre sur tous les marchés de l'Europe.

J'ai un moment partagé cette opinion ; mais je n'ai pas tardé à reconnaître que c'était une erreur qui vient de ce qu'on juge l'Angleterre par ce qu'elle est dans l'histoire, et par ce qu'elle était encore il y a quelques années, sans tenir compte des changements introduits dans la constitution et dans l'opinion, qui en ont produit d'analogues dans l'administration de l'état et dans sa politique.

Chez les Anglais, l'élément dominant était l'aristocratie ; la vertu qui absorbait toutes les autres, le patriotisme ; la suprême loi, l'intérêt de l'Angleterre : de là cette politique quelquefois machiavélique, mais toujours habile, toujours soutenue, toujours dirigée par les mêmes principes et tendant vers le même but, qui a élevé une île, insignifiante sur la carte, à un degré de richesse et de puissance qu'on ne peut envisager sans étonnement, l'a mise en contact avec toutes les nations de l'Europe, l'a associée à tous les intérêts, l'a rendue la dominatrice des mers et l'arbitre de la paix du monde.

Depuis la révolution de juillet, l'ancienne constitution a éprouvé de graves atteintes. La

démocratie, ou, pour mieux dire, la classe moyenne est devenue l'élément principal.

De grandes idées dominant tour à tour les nations comme des souverains qui se succèdent. En France, aujourd'hui, le *juste-milieu*, expression fidèle de la classe dominante, et qui n'est elle-même qu'un milieu; en Angleterre, les idées de philanthropie, de libéralisme, de liberté civile et religieuse, en s'emparant des esprits, ont remplacé les maximes de l'opinion; elles ont déterminé d'autres directions que celles qui servaient de règle à l'ancien gouvernement. De là ce grand changement dans la politique de la nation, changement qui se révèle, non seulement dans les colonies, par l'affranchissement des esclaves, mais encore dans l'Inde même, par l'adoption de mesures, telles qu'elles amèneront infailliblement un jour l'émancipation de ce vaste pays.

L'ancien gouvernement, éclairé par le soulèvement des colonies du nord de l'Amérique et la séparation qui en fut la suite, avait adopté des maximes d'administration qui tendaient à prévenir un semblable événement dans l'Inde. Il mettait le plus grand soin à favoriser l'esprit stationnaire des Indiens, à maintenir la distinction et la jalousie des castes; de là les ménagements pour les préjugés des Indiens, la défense faite

aux Européens de se fixer dans l'Inde. On voulait empêcher qu'il s'y formât, comme aux États-Unis, une population européenne, qui n'aurait pas tardé à se rendre redoutable à la mère-patrie par son esprit et son influence sur les indigènes.

Ces précautions sont maintenant oubliées, ou, pour mieux dire, proscrites. On ne s'occupe que de propager aux Indes les lumières, d'y proclamer la liberté de la presse. La fondation d'un collège, l'établissement d'un journal, sont des triomphes que célèbrent à l'envi toutes les gazettes de la métropole.

Il ne faut pas beaucoup de sagacité pour voir que l'ancienne politique tendait à conserver l'Inde à l'Angleterre; que la nouvelle aura pour résultat de l'en séparer tôt ou tard.

Il faut donc reconnaître que l'abolition de l'esclavage dans les possessions britanniques n'a pas été le résultat d'un calcul, mais la conséquence de la situation politique de l'Angleterre et des idées qui dirigent l'opinion publique.

L'Angleterre me paraît avoir, dans cette grande circonstance, agi avec précipitation, imprévoyance et prévention.

Il n'en pouvait être autrement dans la situation où elle se trouvait.

Pendant tout le temps que dura la lutte avec Napoléon, l'attention des Anglais fut exclusive-

ment fixée sur leurs relations extérieures, sur les grandes scènes qui se jouaient sur le continent. Là se trouvait un intérêt qui absorbait tous les autres,

Lorsqu'à la fin de cette sanglante tragédie, ils virent que Napoléon était leur prisonnier, que la France était rentrée dans ses limites, que leur empire sur les mers était devenu incontestable, que tout était calme et repos sur le continent, leur attention se reporta tout entière sur eux-mêmes. Alors fut détruit pour jamais le prestige qui, jusqu'alors, les avait fascinés; ils connurent, pour la première fois, leur véritable position; ils se virent sous le poids d'une dette sans exemple, sous le joug de l'aristocratie politique et religieuse, la plus pesante et la plus forte qui ait jamais existé.

Ils en sentirent toute la pesanteur, et cependant ils l'auraient peut-être encore supportée long-temps sans la puissante impulsion que les événements de juillet leur imprimèrent. Trois jours suffirent à la France pour se mettre fort en avant de l'Angleterre en fait de liberté religieuse civile et politique... Quelle profonde blessure pour l'orgueil britannique!

De ces causes naquit cet effort vers l'émancipation qui se fit sentir sur tous les points. Les colonies sont éloignées de l'Angleterre. Le sort

de leur population agricole n'aurait pas , à cette distance , exercé une sympathie si profonde chez un peuple libre ; c'était le bruit de leurs propres chaînes qui épouvantait les Anglais lorsqu'ils brisaient celles des Noirs ; c'était l'effort qu'ils faisaient pour secouer leur propre joug qui renversait le régime constitutif des colonies.

La liberté , l'égalité et la démocratie règnent aux Etats-Unis d'Amérique ; cependant nulle part les hommes de couleur ne sont traités avec plus de dureté. Dans les états même où la loi ne leur refuse rien , les mœurs leur refusent tout et en font des espèces de *parias*. Un préjugé bien plus injuste et plus exigeant que celui de nos colonies qui s'affaiblit chaque jour , ne leur permet pas de s'asseoir à la table des blancs , les repousse de toutes les professions. Les abolitionnistes qui ont voulu intéresser les états du nord à la cause dont ils se sont faits les apôtres , n'ont trouvé que fort peu de sympathie.

D'où vient cette différence entre l'Amérique et l'Angleterre ? — Elle vient de ce que nous ne sentons vivement que les maux que nous partageons ; que nous n'embrassons avec chaleur que les causes qui ont quelque analogie avec la nôtre. Qu'importe aux Américains , le peuple le plus libre de la terre , que d'autres soient dans l'esclavage !

Les Anglais, au contraire, qui luttèrent ou croyaient lutter contre l'oppression, la poursuivirent partout où ils s'imaginèrent la voir.

Le mouvement des Anglais vers l'émancipation était donc le résultat de leurs propres besoins ; mais comprimé partout, il se fit jour là où la résistance était plus faible. Peu de personnes étaient, en Angleterre, intéressées au maintien de l'esclavage ; son abolition, au contraire, fournissait aux orateurs un sujet facile et fructueux à exploiter ; il excitait l'indignation du peuple qui, opprimé lui-même, portait dans cette question la fougue et la passion avec lesquelles on défend ordinairement sa propre cause. L'aristocratie elle-même y trouvait un moyen assuré de faire de la philanthropie et du libéralisme sans qu'il lui en coûtât rien. Elle était d'autant plus disposée à se montrer facile de ce côté, qu'elle était plus décidée à résister partout ailleurs. L'esclavage devait donc succomber et succomber promptement. Mais quand il fut question de l'émancipation de l'Angleterre elle-même, les progrès furent plus lents, parce que chaque intérêt y était représenté et défendu.

Lorsque lord Standley présenta le bill d'abolition à la chambre des communes, sa voix éloquente convoqua, pour assister au triomphe de la liberté et de l'humanité, tous les philan-

tropes de l'Angleterre; il évoqua, du fond de leurs tombeaux, tous ceux qui, pendant leur vie, en avaient été les plus ardents défenseurs. Je partageai son enthousiasme; je crus assister à ce grand spectacle; je crus entendre le bruit des chaînes qui tombaient autour de moi dans tout l'univers. Mais lorsque, peu de temps après, je le vis employer la même éloquence à défendre l'affreuse tyrannie qui pèse sur l'Irlande; faire tous ses efforts pour maintenir ce système des dîmes qui contraint de malheureux catholiques à fournir, à la sueur de leurs fronts, d'énormes traitements à des évêques anglicans qui ne résident même pas dans leurs diocèses, je compris que les effets de l'abolition de l'esclavage ne pouvaient exercer aucune influence sur les intérêts et la position sociale du noble lord; tandis que, membre de l'aristocratie, il ne faisait, en les défendant, que défendre sa propre cause.

Il faut que M. Standley ait la vue bien courte, s'il ne s'est pas aperçu que les traits que lui-même et tant d'autres lançaient contre les droits des maîtres dans les colonies allaient frapper au cœur et le système des dîmes, et l'hérédité de la pairie, et le droit d'aînesse, et les évêques assis sur leurs chaises curules, et ces seigneurs, grands propriétaires, qui semblent plutôt appar-

tenir au moyen-âge qu'au siècle dans lequel nous vivons.

Lorsque , sans se laisser éblouir par l'éloquence des mots , les professions de principes , on pénètre au fond des cœurs , on est bientôt convaincu de cette triste vérité : que l'amour-propre et l'intérêt sont les deux grands mobiles de l'homme.

Laissons de côté tous ces motifs d'intérêt personnel ; plaçons-nous dans une sphère plus élevée , considérons les choses en elles-mêmes.

Nous jouissons à peu près de toute l'égalité et de toute la liberté que comporte notre situation morale et géographique. Nous sommes par conséquent mieux placés que les Anglais pour juger sagement des choses. Ils se sont occupés de la question dans l'effervescence de leur révolution ; nous nous en occupons dans le calme qui a suivi la nôtre. Agissons donc avec prudence et circonspection ; agissons comme des sages qui veulent améliorer, et non comme des novateurs qui ne cherchent qu'à détruire.

L'esclavage , nous le répétons , n'est qu'un moyen ; il faut le conserver, le modifier ou l'abolir, suivant ce qu'exige la nature des choses, plus forte que les systèmes des philosophes, les lois des hommes, les arrêtés des gouvernements. Avant d'émanciper un mineur, il faut qu'il ait

l'âge voulu par la loi ; avant d'émanciper une population , il faut qu'elle ait atteint la maturité voulue par la nature. Si on pouvait reconnaître à des signes certains que cette époque est arrivée pour la colonie ; si , par exemple , les affranchis se livraient à la culture , le gouvernement n'aurait pas besoin de s'en mêler , l'esclavage aurait bientôt cessé ; les colons se hâteraient de se démettre d'une tutelle dont ils sentent et les embarras , et les charges et la responsabilité. Mais il n'en est pas ainsi.

L'assurance avec laquelle plusieurs de nos compatriotes de la métropole abordent une question si grave vient de ce qu'ils ont sans cesse devant les yeux la manière dont l'affranchissement s'est opéré en France. Nous croyons devoir entrer ici dans quelques développements qui feront connaître combien les espèces sont différentes.

Lorsqu'on lit l'histoire des derniers siècles de Rome , on est frappé du spectacle de tant de nations accourant du nord de l'Europe et du fond de l'Asie à la destruction de l'empire romain. On dirait , pour nous servir de l'expression d'un célèbre historien , qu'un ordre leur a été donné d'en haut et qu'un rendez-vous leur a été assigné sur les bords du Rhin et du Danube. Il semble que la chute de Rome , comme

sa grandeur, est le résultat d'un décret suprême, dont l'exécution, confiée d'abord aux Scipion, aux Pompée, aux César, l'a été plus tard aux chefs des Huns, des Goths et des Vandales. Lorsqu'on contemple le nombre de ces nations, leur amour de l'indépendance, on est tenté de croire que le nord est, comme on l'a dit encore, la *fabrique du genre humain* et la patrie de la liberté. Aussi combien n'est-on pas surpris lorsqu'on voit, quelque temps après, le servage établi dans presque toute l'Europe!

Comment s'est opéré ce grand changement ? C'est un point de l'histoire qui ne nous paraît pas suffisamment éclairci.

On a dit que les vainqueurs avaient formé les hommes libres ; les vaincus, les esclaves : c'est là sans doute un système fort commode ; mais, sans l'examiner en lui-même, il nous suffit de faire remarquer qu'il pourrait tout au plus s'appliquer aux pays conquis, tels que la Gaule, mais nullement à la patrie même des vainqueurs, à l'Allemagne, à la Prusse, au Danemarck, etc.

Les principes que nous avons établis au commencement de cet écrit peuvent, si nous ne nous faisons pas illusion, nous aider à expliquer un fait aussi singulier.

Les individus qui composaient les nations dont nous parlons étaient encore voisins de l'état sauvage, lorsqu'elles apparurent aux Romains. Comme le sauvage, ils étaient chasseurs et guerriers; comme lui, ils chérissaient leur indépendance et abhorraient le travail. Ils étaient cependant plus élevés dans l'échelle sociale; ils ne tardèrent pas à arriver au point où l'instinct de la civilisation commence à tourmenter l'humanité. C'était surtout le résultat de leur contact avec les Romains; mais on ne peut arriver à la civilisation sans commerce, sans agriculture, et point d'agriculture sans travail. Comment le travail pouvait-il s'introduire chez de pareilles nations? Evidemment comme il s'est introduit chez toutes les autres, c'est-à-dire par l'esclavage, comme nous l'avons fait voir.

Appuyons nos raisonnements par un exemple que nous avons sous la main, c'est Saint-Domingue qui va nous l'offrir : si, dans quelques siècles d'ici, s'occupant des lois de ce pays, on demande comment il est arrivé que ses habitants, après avoir conquis leur liberté, se sont trouvés attachés à la glèbe, il ne manquera pas de personnes qui en donneront pour raison la cupidité, l'abus de la force, etc. Contemporains de l'événement, nous en pouvons apprécier les véritables causes. Lorsque cette île a commencé

à respirer, après ses guerres avec la France et ses guerres intestines, elle sentit le besoin de prendre sa place parmi les nations; elle ne pouvait y parvenir qu'à l'aide du commerce et de l'agriculture, par conséquent, du travail; mais le travail n'ayant pas duré assez long-temps pour s'identifier avec la nature des habitants, il fallut le leur imposer.

Quelques personnes veulent représenter Haïti comme le modèle d'une république où règnent la liberté et l'égalité. Nous ne concevons pas qu'on puisse avoir une pareille opinion en présence du code rural de cette colonie que tout le monde peut consulter, d'après lequel un cultivateur ne peut renoncer à sa profession et aller demeurer dans une ville; d'après lequel ce cultivateur est obligé de contracter avec un propriétaire un engagement qui ne peut être moindre de deux ans, ni en excéder neuf. Pendant sa durée, il est obligé de résider sur la propriété et ne peut en sortir, même momentanément, sans être porteur d'un permis signé du maître, etc. C'est un esclavage mitigé : est-il suffisant ? était-ce celui que comportait l'état de la population ? Il est permis d'en douter en présence de la décadence de l'agriculture et de la profonde misère de cette contrée si féconde et jadis si prospère.

Quoi qu'il en soit, on voit comment l'esclavage se forma au sein d'un peuple indépendant : exemple bien digne de méditation, et qui, en fortifiant les considérations que nous avons exposées plus haut, sert à expliquer ici comment, au temps dont nous parlons, il s'est trouvé établi dans presque toute l'Europe.

Comme je l'ai dit, les nations barbares étaient arrivées au point où l'instinct de la civilisation commence à tourmenter l'humanité. C'était le résultat de causes nombreuses et puissantes ; elles avaient été long-temps en contact avec les Romains. Le pillage des provinces leur avait procuré des richesses, et par cela même des jouissances, des besoins. Les invasions étaient devenues impossibles par la formation de nouveaux empires, tels que celui des Goths en Espagne, des Francs dans la Gaule, des Lombards en Italie, etc. Elles sentirent donc le besoin de se constituer, la nécessité de se fixer. Le christianisme, qui pénétrait jusqu'en Russie, adoucissait leur férocité ; son culte, ses temples, qui ne pouvaient s'allier avec la vie errante qu'elles avaient menée jusqu'alors, devaient contribuer à les rendre plus sédentaires.

N'ayant plus les ressources que leur procurait le pillage des provinces romaines, elles durent en créer dans leur propre sein ; il fallut, chez elles

comme à Saint-Domingue, recourir au travail forcé, avec cette différence que dans cette île il a fallu composer avec l'esclavage, tandis qu'en Europe on l'adopta tout entier. Les prisonniers, faits à la guerre, durent continuellement augmenter le nombre des esclaves. Certes, lorsque les Slaves arrivèrent en Europe, ils étaient tous libres et dans un état bien différent de celui dans lequel ils se trouvent maintenant en Russie. Comme le régime féodal s'établissait à cette époque, que tous les droits étaient attachés à la terre, il fallut aussi y attacher les hommes, de sorte que le servage n'est autre chose que l'esclavage mis en harmonie avec la constitution politique de l'époque. Les peuples dont nous parlons possédaient, il est vrai, depuis longtemps des esclaves, mais ils étaient en petit nombre; c'était dans les provinces romaines que se trouvaient les malheureux chargés de travailler pour eux. Ce n'est que lorsque cette ressource leur manqua, que ces peuples songèrent réellement à utiliser chez eux le travail des esclaves.

Le servage était parfaitement calculé pour imprimer le caractère agricole à la population qui lui était soumise. Le serf appartenait à la terre, s'identifiait avec elle. C'est à cette institution que les nations civilisées de l'Europe et les Etats-

Unis d'Amérique, qui n'en sont qu'une émanation, doivent cette population essentiellement agricole qui fait aujourd'hui leur force et leur richesse. Aussi, lorsque l'affranchissement commença, les serfs, rendus à la liberté, n'abandonnèrent ni leurs champs, ni leurs occupations accoutumées. Il fut dès lors facile de prévoir que le servage allait cesser, et cela par la raison qui avait fait naître l'esclavage, celle qui produit tous les grands changements dans le monde; l'intérêt de la société, qui ne permet pas de maintenir le travail forcé, quand il peut être remplacé par le travail libre.

■ Croit-on que l'affranchissement se fût opéré si les nouveaux libres avaient abandonné la culture des champs? Evidemment non, car il aurait entraîné la destruction du corps social.

■ Il existe donc trois grandes différences entre les colonies et la métropole en ce qui concerne l'affranchissement :

■ 1° Les éléments de la population agricole des colonies, étant d'origine africaine, sont fort inférieurs à ceux qui composaient la population attachée à la glèbe dans la métropole, et par conséquent moins propres à la liberté, à l'agriculture, à la civilisation ;

■ 2° L'esclavage dans les colonies n'a environ que deux cents ans d'existence; en France, il

avait une bien plus longue existence quand il fut aboli ;

3^o Troisième différence résultant en grande partie des deux premières : le serf affranchi continuait à cultiver la terre, le Noir abandonne entièrement la culture.

Si maintenant on se rappelle le peu de succès des colonies établies en Afrique, telles que Saint-Louis, Sierra-Léone, etc. ; si on réfléchit à l'état de Saint-Domingue, malgré les lois rigoureuses auxquelles il a fallu recourir pour se le procurer tel qu'il est, on conviendra que les craintes que l'affranchissement général inspire aux colons ne tiennent pas uniquement aux préjugés qu'on veut bien leur prêter.

Ne nous laissons pas aller aux sollicitations des Anglais ; ils ressemblent un peu, dans cette occasion, au renard sans queue de la fable.

Dans une circonstance plus calme, ils auraient essayé de mettre l'expérience à notre charge. Entraînés par les causes puissantes que j'ai signalées, ils voudraient du moins nous engager dans la voie de l'imitation ; mais, combien sont différentes les positions !... Maîtres de l'Inde, en risquant leurs Antilles, ils risquent peu ; en suivant leur exemple, nous risquons tout ce que nous possédons en fait de colonies. Ils sont toujours disposés à nous appeler à partager leur

mauvaise fortune, jamais la bonne. Je ne sais si leur amitié ne nous est pas plus à charge que leur animosité. Leur haine nous a enlevé le Canada, leur alliance nous empêchera de coloniser Alger. Pourquoi, tandis qu'ils augmentent sans cesse le nombre et l'étendue de leurs possessions, veillent-ils avec tant de soins à ce que nous ne sortions pas de nos limites ? N'est-ce qu'en affranchissant nos esclaves, c'est-à-dire en ruinant une portion précieuse de nos possessions, qu'il nous sera permis de suivre leur exemple ?

S'ils vous disent : Notre expérience est faite, elle a réussi ; ne les croyez pas.

Placé près des îles anglaises, j'étudie avec soin ce qui s'y passe ; je lis leurs journaux avec assiduité, je m'intéresse autant que qui que ce soit au succès de l'entreprise. Je vois qu'on a commis beaucoup de fautes, qu'on en commet encore et que le résultat définitif est incertain.

Nous avons dit que, dans cette grande circonstance, on avait procédé avec précipitation et imprévoyance.

En effet, le 1^{er} août 1834, jour destiné pour l'exécution du bill, fut célébré avec la plus grande solennité ; les ateliers furent conduits dans les temples, des *Te-Deum* furent chantés dans les églises catholiques ; les gouverneurs,

par leurs proclamations, les ministres du culte, du haut de leurs chaires, annoncèrent aux Nègres que l'esclavage était à jamais aboli dans toutes les possessions de S. M. britannique; qu'ils étaient libres comme tous leurs autres compatriotes de la métropole et des colonies; qu'ils allaient désormais vivre d'une autre vie, etc, etc. Quand tout ce beau parlage fut terminé, quand l'enthousiasme fut refroidi, les pauvres Nègres se trouvèrent à peu près dans le même état où ils étaient naguère, obligés de planter, de récolter, ne pouvant s'absenter des propriétés auxquelles ils étaient attachés. Certes, ils durent être étonnés, et ils eurent raison de prétendre qu'on les avait trompés.

Il aurait été bien plus sage, au lieu de leur exalter ainsi l'imagination, de leur dire tout simplement : Votre ancien état va cesser pour faire place à un autre qui, plus voisin de la liberté, n'est pas cependant la liberté, et leur expliquer sans détour ce nouvel état. On leur aurait donné une juste idée des choses : on leur aurait épargné un désappointement dont nous ferons bientôt connaître les funestes effets; mais il est bien difficile qu'une opinion qui triomphe se maintienne dans les bornes de la prudence et de la raison.

Voilà, certes, de bonnes leçons pour nous,

si nous savons en profiter ; et déjà l'on peut voir combien nous avons eu raison de dire qu'il fallait attendre le résultat de l'expérience anglaise , employer ce temps à constater les fautes commises , et les noter comme des écueils sur la carte , afin de les éviter lorsque nous nous serons décidés à poursuivre la même route. Ce parti n'est-il pas le plus sage que l'on puisse suivre ? n'est-il pas bien préférable à la pétulance de ceux qui , ne cédant qu'à l'excitation de leur amour-propre , au désir *d'attacher leur nom à une grande entreprise* (c'est la phrase à la mode) , voudraient que , nous fiant uniquement aux inspirations de leur génie sur des matières qu'ils ne connaissent pas , nous nous missions de suite à l'ouvrage , aux risques de commettre les mêmes fautes que les Anglais , et bien d'autres encore , et de compromettre ainsi non seulement le sort des colonies , mais celui de la cause même dont ils prétendent être les défenseurs ?

Une lutte s'est engagée dans les îles anglaises entre le nouvel ordre de choses qui commande le travail et les Nègres qui s'y refusent ; elle n'est pas encore terminée.

Le même système ne régit pas toutes les îles anglaises. Presque toutes ont adopté l'*apprentissage* ; Antiques l'a repoussé , et a adopté la *liberté*

pleine et entière. De là naît l'importante question de savoir quel est celui des deux modes qui mérite la préférence ; question que nous rencontrerions dès notre début , dont la solution , maintenant hérissée de difficultés , nous sera , dans quelques années , fournie par l'expérience d'une manière incontestable , et exempte de risques et d'inconvénients. Lorsqu'on veut raisonner de bonne foi sur cette matière , on trouve à chaque pas de nouvelles raisons en faveur du parti que nous proposons , celui d'attendre , avant tout , que nos voisins aient terminé leur entreprise.

Antigues me paraît renfermer de grands éléments de succès. Son territoire borné , sa forme concentrique , permettent aux officiers de police de se porter en peu de temps partout où leur présence est nécessaire pour maintenir l'ordre et la subordination. Sa population est plus que suffisante. Pas un pouce de terre cultivable qui ne soit cultivé ; de sorte que les travailleurs se trouvent pour ainsi dire entre les mains des propriétaires ; qu'il faut qu'ils se mettent à leur service , ou qu'ils meurent de faim : circonstance importante , décisive , qui ne se rencontre ni à la Martinique , ni à la Guadeloupe , ni à la Jamaïque , où les bois , les terrains vagues , les terres incultes occupent la plus grande partie

du pays. A Antigues, au contraire, il n'y a point de bois pour servir de refuge aux vagabonds : dès lors impossibilité de se soustraire à l'action de la police. Sa population était plus avancée de vingt ans que celle de toutes les autres colonies ; on avait surtout pris un soin particulier de son instruction religieuse, objet presque complètement négligé à la Guadeloupe. Le clergé se compose des ministres de l'Eglise anglicane, des frères moraves, des missionnaires de la société wesleyenne : ceux-ci surtout y exercent une grande influence. Ils font tous leurs efforts pour engager les Noirs au travail et empêcher la diminution des revenus. Ils savent qu'Antigues sera un argument contre eux ou pour eux. S'ils réussissent, ils présenteront cette colonie à leurs adversaires comme une réponse victorieuse à toutes les attaques dont leur zèle pour l'abolition de l'esclavage les avait depuis long-temps rendus l'objet ; s'ils échouent, elle sera leur condamnation.

A toutes ces causes puissantes, il faut ajouter l'excellent esprit de la législature, qui compte parmi ses membres des hommes très distingués. Si le gouvernement lui avait témoigné plus de confiance, peut-être pourrait-on déjà considérer l'entreprise comme terminée et le succès comme assuré. Les changements de ministère,

depuis quelques temps si fréquents en Angleterre, produisent un effet très fâcheux, aucun ministre ne demeure assez long-temps au pouvoir pour suivre toutes les phases de cette grande entreprise; le nouveau venu ne sait où en sont les choses; l'expérience de son prédécesseur ne peut lui servir en rien; c'est un apprentissage qui recommence sans cesse. De là ces différends entre le ministère et les législatures, ces pas en avant et en arrière, à gauche et à droite. Qu'est-ce qui en souffre? demandez-le aux colons anglais.....

Le ministre arrivant au pouvoir à la suite d'une lutte et du triomphe d'un parti, porte son attention beaucoup plus sur les objets qui l'entourent que sur les pays lointains qu'il est appelé à administrer; ses inspirations naissent plutôt du désir de plaire aux opinions qu'il partage ou qu'il redoute, que de la noble ambition de décider suivant la raison, de gouverner d'après la nature des choses. Peut-on mettre en balance les remontrances d'une législature située à 1800 lieues, et les attaques d'une feuille publique ou une menace d'Oconel, surtout quand cette législature ne représente pas un pays capable d'employer une autre voie que celle de la remontrance?

Un grave différend vient de s'élever entre la

législature d'Antigues et le ministère. Pour bien en comprendre l'objet et l'importance, il faut savoir qu'Antigues, fière de ses éléments de prospérité, avait simplement proclamé la liberté et s'était reposée sur la faim pour engager les Nègres au travail.

L'expérience ne tarda pas à démontrer qu'on était allé trop loin. Les Nègres abandonnaient la culture et encombraient les villes et les bourgs. Les engagements contractés entre eux et les propriétaires étaient aussitôt rompus que formés ; aucune disposition législative n'en déterminait la nature. On comprit que la colonie était perdue si on ne faisait cesser un état de choses qui rendait la culture impossible. En conséquence, la législature rédigea un bill pour régler les obligations respectives des propriétaires et de leurs employés. Il fut provisoirement approuvé et mis à exécution par le gouverneur. On en recueillait d'heureux résultats, lorsqu'on apprit avec autant de surprise que de chagrin que la sanction royale avait été refusée (M. Spring Rice arrivait au pouvoir avec le nouveau ministère). Ce refus a jeté l'alarme dans le pays. On lui attribue l'abandon par les travailleurs de plusieurs habitations qui se trouvent par là privées de culture.

La colonie pense que sa prospérité et le succès

de l'entreprise dépendent de l'exécution des dispositions du bill; le gouvernement de la métropole est d'avis contraire : de quel côté est la raison ? C'est ce que le temps nous apprendra. Nouvelle preuve que l'expérience n'est que commencée; nouveau motif pour que nous attendions qu'elle soit terminée.

L'autorité des maîtres ayant cessé depuis le 1^{er} août 1834, la nécessité de réprimer les désordres qui en furent le résultat, de prévenir l'inertie, forcèrent de recourir à la création d'un grand nombre de magistrats spéciaux, ce qui a nécessité une grande dépense. On prétend dans la métropole qu'il ne faut pas prendre ces fonctionnaires sur les lieux, parce qu'ils seraient toujours disposés à favoriser les propriétaires aux dépens des travailleurs. On prétend dans les colonies que les magistrats spéciaux envoyés de la métropole sont étrangers à la culture, au caractère de la population des colonies, au climat, aux saisons, aux habitudes; qu'ils n'ont fait et ne peuvent faire que du mal. Nous le demanderons encore, de quel côté est la raison? Quel parti finira-t-on par prendre?

Depuis le bill, il nous arrive souvent des Nègres de la Dominique qui préfèrent notre ancien système à celui dont ils ont été gratifiés avec ce fracas de *Te-Deum*, et de proclamations dont

nous avons parlé. D'où viennent ces migrations ? De la lutte engagée entre le nouveau système et la population qu'il est destiné à régir, l'un voulant le travail, l'autre l'oisiveté.

Le 20 juillet de cette année (1835), il nous est encore arrivé dix Nègres fugitifs de la Dominique : Comment, leur a-t-on dit, pouvez-vous venir ici, vous qui êtes libres dans votre pays ? A ce mot *libre*, ils secouèrent la tête. — Nous avons, ont-ils répondu, les mêmes devoirs à remplir, le même travail, et de moins la sollicitude et les soins d'un maître qui, en nous perdant, perdait sa fortune.

Que les Anglais ne viennent donc pas nous dire : Notre expérience est terminée, elle a réussi ; la liberté règne dans toutes nos possessions d'outre-mer. Cela n'est vrai que pour une petite colonie (Antigues). Partout ailleurs on a mis le mot à la place de la chose.

Lorsqu'on lit les dépêches des gouverneurs anglais, on y trouve des contradictions vraiment risibles, s'il était permis de rire en un si grave sujet. On y remarque des phrases ampoulées, des assertions entremêlées d'aveux qui les détruisent complètement. Ainsi le gouverneur de la Jamaïque avoue qu'il y aura une grande perte dans la récolte ; que les femmes sont les plus insubordonnées, les plus difficiles à contraindre

au travail ; que cela vient de ce qu'on a supprimé à leur égard les châtimens corporels. Nous laissons au lecteur le soin de peser toutes les conséquences qui découlent d'un pareil aveu. Nous nous bornons à conclure , de tout ce que nous avons posé , non pas que l'expérience *ne réussira pas* , mais qu'elle *n'a pas encore réussi*.

La vanité et la légèreté ont été trop longtemps les traits dominants de notre caractère. L'histoire est pleine des funestes conséquences de ces défauts. Rentrés dans nos limites et privés de presque toutes nos colonies , après tant de victoires , tandis que toutes les grandes puissances de l'Europe ont , après tant de défaites , atteint le but de leur ambition , l'expérience des siècles n'a pas été perdue pour nous.

La nation , sans rien perdre de ses qualités , s'est dépouillée de ses brillants , mais fatals défauts ; elle est devenue plus logicienne , sans être moins généreuse ; plus positive , sans moins aimer la gloire.

Le gouvernement et les chambres n'agiront point par entraînement , mais par réflexion ; ils n'admettront que des raisonnemens qui s'appuient sur des faits , et ils n'accepteront pas de faits qui ne soient constatés. Ils penseront avec raison que , dans l'intérêt même des esclaves , différer n'est pas payer trop cher les utiles leçons

que le temps nous a déjà procurées et nous prépare encore chez nos voisins.

Si on me pose la question sous un autre point de vue, c'est-à-dire sous le rapport de l'organisation intérieure et administrative de la colonie, je ne balancerai pas à répondre négativement.

Dans l'état actuel des choses, en effet, il est impossible de tenter aucun changement important avec quelque chance de succès. La colonie ne jouit pas du régime municipal, et l'instruction religieuse des Noirs est presque nulle. Le pays est divisé en un certain nombre de *quartiers* dont chacun est confié à un commissaire commandant. Il serait plus facile de dire ce que n'est pas ce fonctionnaire que de dire ce qu'il est.

Cette institution des commissaires-commandants est un reste de l'époque où tout était militaire dans les colonies; ayant survécu au régime dont elle faisait partie, elle se trouve isolée au milieu du nouvel état de choses. Ne tenant à rien, ne reposant sur rien, n'étant définie par rien, elle n'a d'autre influence que celle que lui procurent la position sociale et le caractère de ses membres.

La nécessité d'une organisation municipale a été reconnue depuis long-temps. Le gouverne-

ment s'en occupe; il a soumis un projet au conseil colonial. Le premier effet de cette démarche devait être et a été d'achever de reconsidérer et d'annuler l'institution des commandants de quartiers. Le conseil colonial a émis son avis; mais il faudra du temps pour que le gouvernement reçoive les travaux des différentes colonies, pour qu'il les examine et qu'à l'aide de ces divers matériaux il établisse un système uniforme pour toutes nos possessions d'outre-mer.

Une seule réflexion suffira pour faire toucher au doigt la nécessité de faire précéder l'affranchissement par une organisation municipale.

La colonie est divisée par *quartiers*. Chaque quartier renferme un certain nombre de propriétés; sur chaque propriété se trouve un maître qui, revêtu des attributions que la loi lui confère, doit être considéré comme un véritable magistrat. Les tribunaux, l'autorité supérieure, ne s'occupent de ce qui concerne les esclaves que lorsque les faits sont graves. Tout le reste est du domaine des maîtres. Seulement l'autorité veille à ce qu'ils ne s'écartent pas des prescriptions de la loi. En évaluant la population de chaque atelier à 150 individus, grands ou petits, voilà un maître, un magistrat, par 150 individus. L'autorité des maîtres est donc

la base, la force, de notre organisation actuelle ; il est facile de concevoir que sa destruction formerait un tel vide, que nous nous trouverions à l'instant même dans une anarchie complète. Le système municipal est un des plus puissants moyens de prévenir un si grand mal.

Il est un objet non moins important que celui dont nous venons de parler, c'est l'instruction religieuse. L'expérience anglaise, quoiqu'elle ne soit que commencée, peut déjà nous offrir une grande et salutaire leçon. Les Nègres se sont d'autant mieux conduits que leur instruction religieuse avait été plus soignée. C'est parce que les Nègres étaient beaucoup plus avancés sous ce rapport qu'Antigues a plus de chances de succès.

Cette colonie nous offre le spectacle intéressant du christianisme luttant corps à corps contre la paresse et l'apathie de l'Africain, s'emparant de cette *autonomie* de nouvelle date, pour lui interdire tout mouvement rétrograde, comblant le vide laissé par la destruction de l'esclavage, commandant, au nom de Dieu, le travail jusqu'alors imposé au nom de l'homme.

Mais, chez nous, je ne vois dans le moment actuel, pour combler le vide que laisserait l'anéantissement de l'ancien état de choses, que la

gendarmerie, la milice, la garnison et quatre juges de paix !.....

Concluons donc, de tout ce que nous avons dit, qu'il est indispensable que nous attendions la fin de l'expérience anglaise.

Ce temps d'attente ne sera pas perdu, la Guadeloupe est dans une bonne voie; il en doit être de même des autres colonies. L'agriculture se perfectionne, le régime des ateliers s'améliore; l'habitude du travail s'affermi de plus en plus chez ceux qui cultivent le sol. Des idées d'un ordre supérieur s'emparent des esprits, et par la marche des choses, et par l'influence de l'éducation européenne que reçoivent les jeunes colons. Complétons cet état de choses; qu'une tarification impartiale assure un juste prix aux denrées des colonies et fasse disparaître une grande injustice. Donnons à l'institution du conseil colonial tous les développements dont elle est susceptible. Terminons les travaux que réclament nos lois civiles. Etablissons un bon système municipal; qu'une organisation du culte appropriée à nos besoins, propage l'instruction religieuse. Quelques années ne sont pas un temps trop long pour nous occuper de ces grands objets. L'entreprise commencée chez nos voisins aura peut-être achevé de parcourir toutes ses phases que nous ne serons pas encore en me-

sure de suivre leur exemple dans le cas où le succès aurait couronné leurs efforts.

Je dois, dès à présent, examiner une question importante : celle de savoir quel est le mode d'affranchissement qui offrirait le plus d'avantages.

Deux systèmes ont été proposés, et chacun a ses partisans :

L'affranchissement individuel ou par parties, et l'affranchissement général, c'est-à-dire en masse.

Nous allons examiner le premier ; nous nous occuperons du second dans le chapitre suivant.

Il consisterait à favoriser le penchant, toujours croissant, des maîtres à donner la liberté à leurs esclaves, à accorder à ceux-ci certains avantages qui les mettraient à même de se procurer, à l'aide de leur industrie et de leur travail, les moyens de payer leur valeur aux maîtres qui seraient alors contraints de les affranchir ; de cette manière, la population esclave diminuerait et la population libre augmenterait jusqu'à ce que l'une fût absorbée par l'autre. Ce système offre les avantages suivants :

L'émancipation s'opérerait graduellement et sans secousse. Il éviterait beaucoup d'embarras à l'administration ; jetterait moins d'alarmes dans les esprits et dispenserait de l'indemnité.

Il est plus conforme à ce que nous avons dit sur la marche de l'humanité ; c'est à peu près ainsi que l'affranchissement s'est opéré en France. Ces réflexions m'avaient d'abord porté à lui accorder la préférence ; mais, en réfléchissant à l'origine de notre population noire, à ses mœurs, à ses préjugés, à sa constitution physique et morale, j'ai complètement changé d'avis.

L'affranchissement partiel, en effet, ferait perdre à la population noire, dans son passage à la liberté, son caractère agricole. Les individus qui habitent les colonies sont, à l'exception des Nègres de ville et de quelques ouvriers, divisés en deux classes : les esclaves qui cultivent le sol et les libres qui ne cultivent pas. Par l'affranchissement graduel, un certain nombre d'individus passeraient chaque année de l'esclavage à la liberté, c'est-à-dire qu'ils abandonneraient la classe qui cultive pour entrer dans celle qui ne cultive pas, ce qui finirait par entraîner la disparition complète des cultivateurs, d'où résulterait la ruine de l'agriculture et de la colonie entière. Ceci est la conséquence forcée de la nature actuelle des choses, de la division des classes dont nous avons parlé plus haut. Un individu prend toujours les mœurs et les préjugés de la classe dans laquelle il est admis ; il s'y façonne comme dans un moule.

C'est presque toujours de faits particuliers

que l'homme déduit ses règles générales, ses notions des choses ; c'est là la source de la plupart de nos erreurs. Dans les colonies, les esclaves cultivent, les libres ne cultivent pas : voilà le fait. De là, cette opinion générale et si profondément enracinée dans l'esprit du Nègre, *que l'homme qui cesse d'être esclave doit cesser de cultiver*. L'expérience le démontre. Depuis cinq ans, plus de 25,000 libertés ont été accordées dans les colonies françaises. Dans ce nombre, trouverait-on un seul cultivateur ? La négative ne serait pas douteuse au moins pour la Guadeloupe.

En vain dirait-on qu'il serait possible de trouver un remède au mal que nous signalons ; il n'en existe aucun, parce que le mal tient à la nature même des choses.

En vain dirait-on que le besoin forcerait les libres, lorsque leur nombre ne serait plus en harmonie avec leurs occupations actuelles, à demander à la terre la subsistance qu'ils ne trouveraient pas ailleurs. Les hommes passent facilement de la culture aux autres états de la société, mais n'y retournent jamais : ceci est vrai, même dans la métropole. — Qu'on essaie de faire des laboureurs avec les ouvriers, les commissionnaires, les domestiques, etc., qui encomrent les villes de la métropole !...

Les libres préféreraient la faim, la misère au travail de la terre. Ces fléaux réduiraient leur nombre sans changer leur caractère. La colonie abonderait en ouvriers, en pêcheurs, et les champs resteraient sans culture.

Ceci s'applique au système en général, et nous paraît suffire pour le faire rejeter. Nous allons voir que son exécution présente des inconvénients non moins graves.

Quelles sont en effet les mesures que proposent les partisans de ce système ?

- 1° Répandre l'instruction religieuse ;
- 2° Favoriser le mariage ;
- 3° La concession de certains droits civils à l'esclave, le pécule et le rachat forcé.

Les deux premiers moyens ne présentent que des avantages, et doivent être adoptés, quel que soit le système que l'on veuille suivre ; mais il n'en est pas de même des trois autres. Nous les discuterons cumulativement, parce qu'ils sont corrélatifs.

Le rachat forcé, dit-on, existe dans les colonies espagnoles.

Mais quand a-t-il été établi ? A une époque où la traite alimentait la population, où on pouvait acquérir des esclaves aussitôt qu'on en avait besoin. Le maître, avec le prix de celui qu'il perdait, pouvait toujours s'en procurer un autre

d'égale valeur. C'était à proprement parler un remplacement. Il n'en résultait aucun dommage pour lui, et l'intérêt étant la mesure des actions, il n'avait aucun motif de se plaindre. Il y avait expropriation si l'on veut, mais juste et préalable indemnité.

Resterait à connaître l'effet moral de cette loi. Nous n'avons aucune donnée sur cet objet. Nous savons seulement que les esclaves de l'île de Cuba jouissent de moins d'aisance que les nôtres.

Si cette loi est toujours en vigueur dans cette colonie, quoique la traite n'ait pas cessé de lui fournir des bras, nous osons affirmer que le nombre des affranchissements y est proportionnellement moins grand qu'à la Guadeloupe.

Si la disposition qui nous occupe était appliquée à la Guadeloupe, dans les circonstances actuelles, ce serait une criante injustice, une atteinte portée à la propriété, un dommage causé aux fortunes particulières et à l'intérêt des tiers, un encouragement au vol. C'est ce qu'il est facile de démontrer par des raisonnements et par des faits.

Nos biens sont indivisibles; ils se composent de terres pour la culture, d'établissements pour la fabrication, d'ateliers pour le travail des terres et de la fabrication.

La traite ayant cessé, personne ne veut se défaire de ses travailleurs, et par conséquent il est impossible de réparer les pertes. L'atelier ne peut en éprouver, qu'il n'en résulte une réduction dans le revenu, et par conséquent une diminution égale dans la valeur de chacune des parties qui composent la propriété; terres, établissements, atelier, etc.

Supposons que la valeur de chacun de ces objets soit de 100,000 fr., si on diminue celle de l'atelier de 20,000 fr., la diminution pour toute l'habitation sera de 60,000 fr.

De plus, le chiffre qui exprime la valeur des individus retranchés, ne saurait représenter la valeur dont l'atelier a diminué. Elle est souvent incalculable.

Il en est ainsi de tout corps collectif. Qu'on retire un certain nombre d'hommes d'une compagnie, d'un atelier, la diminution du nombre sera représentée par un chiffre; mais ce chiffre ne représentera pas la valeur du changement opéré; ce ne sera plus la même compagnie, le même atelier. Tel habitant ne se maintient qu'avec beaucoup de peine au courant de ses engagements avec un atelier au strict complet; lui enlever deux ou trois de ses sujets les plus robustes et les plus intelligents serait le ruiner complètement.

Un propriétaire a une famille à entretenir, des engagements qui le pressent. Les soins qu'il a prodigués à son atelier, l'intelligence qui a dirigé ses travaux, lui promettent une récolte qui le maintiendra au niveau de ses besoins. Tout à coup il apprend que quatre ou cinq de ses Nègres les plus adroits, les plus robustes, se sont pourvus en affranchissement. Le voilà privé de son raffineur, de son laboureur, de ses charretiers; son atelier est découragé, il est frappé au physique comme au moral; il a perdu ceux qui faisaient sa force.

Et que deviendraient et le propriétaire et ses créanciers, si les individus les plus adroits, les plus robustes, arrivant successivement à l'affranchissement, ne laissent sur l'habitation que les femmes, les enfants, les vieillards et les infirmes ?

Ce seraient surtout les hommes qui profiteraient de la disposition que nous combattons, parce qu'ils ont plus de force pour le travail, plus d'industrie, qu'ils sont chargés de la manipulation du rum, de la fabrication du sucre et du transport des denrées.

Dans les ateliers, le nombre des hommes est inférieur à celui des femmes. Cette disproportion deviendrait encore plus grande et aurait un effet fâcheux sur la reproduction. Et cependant quel

objet plus important, plus digne de la sollicitude du législateur, que d'alimenter par la reproduction cette population agricole dont le maintien est la condition indispensable de l'existence des colonies.

Les esclaves, pour former le pécule exigé pour leur rachat, se priveraient du nécessaire et en priveraient leurs enfants. Ils diminueraient ainsi ce bien-être matériel si nécessaire à l'augmentation de la population : ce serait encore une cause qui nuirait à la reproduction.

Quel effet produirait une pareille législation sur l'esprit des esclaves et sur celui des maîtres ? Les esclaves épieraient et saisiraient toutes les occasions de former ce pécule qui doit les conduire à la liberté. Tous les moyens leur seraient bons : sucre, café, rum, sirop, denrées de toute espèce, rien ne serait à l'abri de leurs larcins. C'est la loi elle-même qui viendrait encourager ce penchant au vol si naturel aux peuplades africaines.

La moralité d'un atelier ne serait-elle pas complètement détruite, lorsqu'il verrait un ou plusieurs de ses membres parvenus, à l'aide de larcins, de vols et d'abus de confiance, à la liberté, la liberté qu'il avait crue jusqu'alors la récompense du dévouement et de la fidélité?...

Ce seraient les bons maîtres seuls qui seraient

frappés; les mauvais n'auraient rien à craindre : leurs esclaves n'ont pas de pécule, et la méfiance veille sans cesse au seuil de leurs portes.

Ce serait la loi elle-même qui viendrait détruire tous les liens moraux qui, jusqu'à présent, dans cette heureuse colonie, ont uni le maître et l'esclave. Elle les remplacerait par la ruse et la défiance, encouragerait le vol chez l'un, l'avarice et la dureté chez l'autre. Il faut que je vole pour être libre, dirait l'un; il faut que je l'empêche de voler pour ne pas être ruiné, dirait l'autre.

Est-ce par la démoralisation qu'on doit arriver à l'affranchissement? On n'obtiendrait que la démoralisation, on ferait naître de criminelles pensées chez l'esclave; chez le maître, une méfiance qui pourrait aller jusqu'à l'avarice, jusqu'à la dureté. Il prendra toutes ses mesures pour empêcher le pécule de se former; il surveillera tout ce qui peut lui être enlevé, comme un avare surveille ses trésors : la loi aurait à jamais fermé et son cœur et sa main.

Le législateur arriverait donc à un but diamétralement opposé à celui qu'il se propose : il rendrait le maître moins disposé à affranchir, l'esclave moins digne de l'être.

Le nombre des affranchissements concédés depuis cinq ans se monte à plus de 25,000.

Certes, ce mouvement vers la liberté ne manque pas d'énergie. La disposition que nous combattons aurait encore le funeste effet de l'entraver. Il est de la nature de l'homme de résister quand on veut le contraindre ; cela est surtout vrai du créole.

CHAPITRE IV.

DE L'AFFRANCHISSEMENT GÉNÉRAL.

La première condition pour opérer une bonne émancipation est de conserver à la population qui doit en être l'objet, son caractère agricole. Abolir l'esclavage sans abolir le travail, voilà le problème qu'il s'agit de résoudre. Pour y parvenir, ce n'est pas, comme dans le premier système, par individus détachés qu'on doit procéder. C'est la masse entière qu'il faut mettre en mouvement. Il faut que tous laissent en même temps l'esclavage, que tous arrivent en même temps à la liberté. C'est le seul moyen de faire disparaître cette espèce de déshonneur attaché, dans les colonies, au travail de la terre qui, avec la paresse, forment les deux plus grands obstacles à l'œuvre difficile de l'affranchissement.

Convient-il de passer immédiatement de l'esclavage à la liberté ou de procéder par voie de

transition? En d'autres termes, faut-il suivre l'exemple d'Antigues qui a repoussé l'apprentissage, ou celui des autres colonies qui l'ont adopté?

Ici nous rentrons dans le domaine de l'expérience anglaise. Nous devrions, pour être fidèles à nos principes, nous abstenir de l'examen de cette question et attendre que l'expérience ait prononcé. Ce n'est, en effet, que lorsque le temps fixé pour la durée de l'apprentissage sera expiré que l'on pourra juger de l'influence que ce mode aura exercée sur le moral de la population qui lui est soumise. En comparant à cette époque l'état d'Antigues à celui des autres colonies, on aura une solution incontestable : il ne s'agira que de constater un fait. Mais nous sommes dans la même situation que les avocats qui sont quelquefois obligés de plaider à toutes fins. Nous ne pouvons prévoir quels seront les caprices de l'opinion du jour ou les volontés de ceux qui disposent du sort des colonies. D'ailleurs, il pourrait se faire que, frappé des raisons par lesquelles nous avons démontré que les colonies ne sont pas mûres pour l'affranchissement, on voulût y remédier par l'apprentissage; tels sont les motifs qui nous ont décidé à nous occuper de cette question.

J'avoue que je me sens de l'éloignement pour

l'apprentissage. Ce n'est ni l'esclavage, ni la liberté. C'est un système bâtard qui ne convient pas au moral de nos ateliers et qui va encore moins au caractère de notre population libre qui n'aime pas ce qui est vague, ce qui est douteux; il faut à son imagination mobile et si disposée à se tourmenter, quelque chose de nettement tranché qui la frappe et la limite.

L'établissement de l'apprentissage produirait une aussi grande secousse dans les esprits et les affaires que la liberté illimitée, et on aurait en perspective l'affranchissement, c'est-à-dire une seconde secousse, une seconde révolution. Ce seraient donc deux expériences, deux crises, deux craintes, deux perturbations au lieu d'une. Cet état de choses serait difficile à coordonner avec nos lois. Quels seraient, par exemple, les droits des créanciers sur les apprentis? Pourraient-ils les faire saisir?

L'apprentissage est une machine compliquée qui ne peut être mise en action qu'avec de grandes dépenses, qu'à l'aide d'un nombre prodigieux de magistrats continuellement occupés à se transporter d'un quartier à un autre pour rétablir l'ordre, punir ceux qui l'ont troublé, réprimer le vagabondage, contraindre au travail, etc., etc. Tel est, en effet, le spectacle qu'offrent les îles anglaises.

J'avoue que je ne puis concevoir quels sont, avec un pareil ordre de choses, les liens qui unissent le maître et l'apprenti. Ils sont indépendants l'un de l'autre, mais l'un et l'autre sont dans la dépendance absolue du magistrat. Le propriétaire se trouve dans une situation sans exemple. Il a des engagements à remplir ; les dépenses de la faisance-valoir, celles de l'entretien des apprentis sont à sa charge, et il est comme un personnage neutre. Le travail est pour lui, mais non pas par lui. Un intermédiaire est l'arbitre de son sort ; il peut le ruiner, s'il le veut : il suffit pour cela qu'il favorise les apprentis, qu'il trouve leur travail suffisant lorsqu'il ne l'est pas.

La position du propriétaire est d'autant plus pénible qu'il ne saurait en changer : plus malheureux que le fermier européen, il ne peut ni renvoyer ses travailleurs ni en prendre d'autres. Non, un pareil système ne saurait convenir. Une des grandes difficultés qu'il présente, c'est qu'on ne sait où prendre les nombreux fonctionnaires chargés de son exécution. Les envoie-t-on d'Angleterre, étrangers au pays, souvent malades, arrivant avec des préventions, étrangers même à l'agriculture de la métropole, ils ne comprennent rien ni au pays ni à la machine ; ils font beaucoup plus de mal que de bien, et

croient de leur devoir de donner toujours raison aux Nègres. — Choisit-on sur les lieux, ils sont, à leur insu, influencés par l'ancien état de choses, et donnent toujours raison aux propriétaires. Il est évident que peu de fonctions sont plus délicates et plus difficiles que celles qui leur sont confiées, et que, pour bien les remplir, il faudrait des hommes d'une capacité telle qu'on ne saurait se les procurer sans une dépense qu'il est impossible de supporter.

La marche la plus rationnelle, suivant nous, la plus avantageuse aux propriétaires et en même temps la plus favorable aux Nègres eux-mêmes, est de commencer par préparer notre population noire à la liberté, et de la lui donner ensuite. C'est la marche inverse qui a été suivie chez les Anglais. Aussi, qu'est-il arrivé? On a été obligé de recourir aux châtimens les plus sévères.

Antigues se trouvait dans une position spéciale; elle a rejeté l'apprentissage et proclamé la liberté. Il en est d'abord résulté de la confusion, de la diminution dans le travail, de l'étonnement et de l'hésitation chez les Nègres. C'était la suite inévitable d'une si grande perturbation; mais on n'a pas été dans la dure nécessité de mettre les milices sous les armes, de faire marcher les troupes, d'infliger des peines rigou-

reuses comme à Démérary, à Saint - Christophe, etc., etc.

Pour suivre l'exemple d'Antigues, il est évident qu'il faut que nous commencions par amener notre population noire au point où en était la sienne à l'époque de son affranchissement. Dans le chapitre suivant, nous examinerons comment il convient de s'y prendre pour préparer la population à l'affranchissement, et comment il convient de l'opérer.

CHAPITRE V.

COMMENT IL CONVIENT DE PRÉPARER LA POPULATION NOIRE A L'AFFRANCHISSEMENT, ET COMMENT L'AFFRANCHISSEMENT DOIT ÊTRE OPÉRÉ.

Les moyens d'amener la population noire au point de maturité voulu pour l'affranchissement sont les suivants :

L'instruction religieuse, l'encouragement au mariage, l'établissement du système municipal, l'extension des attributions du conseil colonial.

L'abolition de l'esclavage laissera un vide immense. La religion seule peut le combler. N'allez pas, théoriciens imprudents, exalter aux yeux des Noirs le présent que vous voulez leur faire ; n'allez pas leur promettre le bonheur ; l'expérience démentirait vos paroles et ferait naître dans leur cœur le désappointement et ses funestes conséquences. S'il était en votre pouvoir de donner le bonheur, un si grand nombre

de vos compatriotes ne mourraient pas de faim et de misère à vos côtés.

Nos Nègres ne comprennent pas encore la dignité de l'homme. Le mot de liberté ne réveille pas chez eux les mêmes idées que chez vous. Il ne suffit point pour leur faire supporter tous les maux qui en sont inséparables. Leur constitution physique et morale conserve encore la rudesse de leur état primitif, elle ne les assujettit qu'à très peu de besoins ; de sorte que de ce côté on ne trouve pas de prise , lorsqu'il s'agit de les pousser au travail ; mais le désir de plaire à la Divinité , l'espoir d'une vie meilleure , la crainte d'un châtement éternel , voilà ce qui est commun à tous les hommes , voilà surtout ce qui parle à l'imagination d'un peuple enfant , et fournit le moyen de le contenir et de le diriger vers le bien. C'est avec ces puissants mobiles que les jésuites réussirent au Paraguay. Comment votre philosophie pourra-t-elle persuader le travail à un être qui n'a pas de besoin ? Sera-ce par l'intérêt bien entendu ? Il vous prendra au mot ; mais c'est son intérêt à lui et non le vôtre qu'il consultera. Eh bien ! c'est l'oisiveté : il ne connaît rien au-dessus.

Le ministre du culte , au contraire , prend le mobile dans le ciel ; il fait intervenir la Divinité

elle-même. L'oisiveté devient un péché, le travail est un acte agréable à Dieu.

La religion catholique est très convenable pour un pareil objet ; elle va droit au cœur, et ses pompes parlent singulièrement aux sens.

J'ai eu souvent occasion de me convaincre que les Nègres y étaient très sensibles. Le dimanche des Rameaux est pour eux une des plus grandes solennités. Ils ne manquent pas de se rendre à l'église avec des branches pour les faire bénir. J'aime à aller au-devant de mes esclaves les plus âgées, lorsqu'au retour de l'office elles viennent les déposer dans leurs cases. Il y a sur leur visage un contentement qui ne tient pas de la terre et que ne sauraient donner tous les biens de ce monde ; il se passe dans l'âme de ces pauvres femmes des choses inconnues à bien des philosophes : l'amour de Dieu et du prochain, la haine du péché, l'espérance d'une vie future, une foule d'idées qui ne trouveraient pas de passage par leur raison, se groupent autour de ces rameaux bénis, et de là se répandent dans leurs cœurs. — Nous ne cesserons donc de le répéter, c'est à la religion qu'il appartient d'opérer la transition difficile de l'esclavage à la liberté ; certes, cette mission est digne du clergé français. Voici quelques réflexions sur la manière dont il conviendra de s'y prendre.

Il faudrait avant tout un bon choix d'ecclésiastiques, bien pénétrés de l'importance de leur mission et de son esprit. Chaque curé pourrait se faire aider par un laïque qui recevrait une rétribution convenable. Il serait chargé d'enseigner le catéchisme, de conduire les prières et les chants religieux sous la direction du pasteur. Un décret colonial réglerait ces matières et fixerait le temps consacré aux instructions.

On aurait surtout soin d'apprendre aux Nègres les chants religieux pour lesquels ils ont beaucoup de goût, étant très sensibles à la musique.

Des paroles en harmonie avec le but qu'on se propose, et à portée de leur intelligence, seraient composées exprès. Les prédications seraient fréquentes, s'adressant à leurs sens et à leurs cœurs; les paraboles seraient d'un merveilleux effet. On accorderait des prix à ceux qui se distingueraient par leur instruction et leur conduite.

Les prédicateurs ne leur parleraient du changement qui les attend que lorsque les premiers progrès commenceraient à se manifester; ils le feraient d'abord avec ménagement, et ensuite plus à découvert, à mesure qu'on approcherait du but.

On leur ferait bien comprendre surtout que la liberté ne consiste pas à ne point travailler ; que le travail est le résultat de la chute de l'homme , un décret de la volonté divine. On comparerait l'état des populations africaines plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie , livrées aux péchés les plus horribles , exposées continuellement à la violence et à la misère , toujours disposées à se faire la guerre , à enlever leurs voisins pour les réduire en servitude , avec celui auquel ils sont arrivés. On leur dirait enfin quelque chose de la dignité de l'homme , leur faisant comprendre qu'ils ne sont parvenus à l'état de chrétiens et d'hommes civilisés et qu'ils ne peuvent s'y maintenir et y faire de nouveaux progrès qu'à l'aide de la religion et du travail. Il faut enlacer le travail avec la religion si on veut qu'il pénètre dans cette nature rebelle.

Il faut surtout favoriser le mariage.

Le mariage , tel que le christianisme l'a constitué est un de ses plus grands bienfaits. La religion de Mahomet enseigne certainement une morale très pure. Considérée avec les yeux de quelques philosophes on serait même tenté de la mettre fort au-dessus de notre religion , puisqu'elle professe l'existence de Dieu dégagée des mystères de la foi. D'où vient donc que les peuples qui la professent restent depuis tant de

siècles plongés dans la barbarie, entièrement étrangers au mouvement social qui anime la chrétienté ? C'est que le mariage n'y est point établi sur ses véritables bases. Les femmes sont exclues de la société. Réservées uniquement aux jouissances des hommes et aux besoins de la reproduction, elles sont bannies de l'humanité. Dès lors, l'humanité est incomplète : elle est privée d'une de ses deux moitiés.

Dans les colonies, les esclaves sont livrés à la polygamie. Les unions se forment et se dissolvent sans cesse. Elles durent rarement plus d'une année, souvent moins. Il est facile de se faire une idée de l'influence fâcheuse de pareils désordres sur l'esprit, la santé, le bien-être du Nègre. Le mariage le rendrait plus sédentaire, plus moral, plus attaché à sa case, à ses enfants, à ce qu'il possède. Lorsqu'un des époux serait malade, il serait soigné par l'autre. Le ménage, ses volailles, les cultures, ne seraient pas négligés comme il n'arrive maintenant que trop souvent par suite de ces ruptures continuelles dont j'ai parlé, et surtout lorsque la maladie atteint l'un des deux individus avant qu'il ait formé une nouvelle union.

Je me borne ici à faire sentir combien il importe de favoriser le mariage. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans les détails d'exécution.

Nous avons dit que les maîtres, revêtues des attributions qui leur sont conférées par la loi, chargés de la discipline de leur atelier, doivent être considérés comme autant de magistrats qui contribuent puissamment au maintien de l'ordre. La destruction de leur autorité, résultat nécessaire de l'affranchissement, produirait, dans l'état actuel des choses, un vide immense. Il faut donc s'occuper de la remplacer avant de la détruire, si on veut éviter l'anarchie.

Le système municipal est un des plus puissants moyens que l'on puisse employer. La nécessité de cette institution s'est fait sentir même dans l'état actuel. Le gouvernement a présenté au conseil colonial un projet d'ordonnance sur cette matière. Lors de la rédaction du projet et de la discussion à laquelle il a donné lieu, on n'avait pas en vue comme aujourd'hui le grand changement qui se prépare. C'est donc un travail à refaire. Le projet refusait aux maires les attributions qui leur sont conférées par l'article 166 du Code d'instruction criminelle. Il est évident que dans la situation où l'affranchissement placera les colonies, ces attributions seront au contraire les plus précieuses, les plus utiles.

Chez les Anglais on a été partout obligé de multiplier ce qu'ils appellent des magistrats spéciaux (*special magistrates*). Nous les aurons

tout trouvés dans les maires avec leurs tribunaux municipaux. Il s'agira de leur accorder toutes les attributions dont jouissent chez les Anglais les magistrats dont je viens de parler.

Je serais donc d'avis que les maires eussent en outre les mêmes attributions que les magistrats spéciaux de nos voisins. Cet objet serait réglé par un décret colonial.

Une institution, qui réclame une attention particulière, est celle du conseil colonial. Tel qu'il a été établi par la loi du 24 avril 1833, on ne peut le considérer que comme un essai, une transition. Le moment est venu de faire jouir réellement les colons des droits constitutionnels inhérents à leur qualité de Français et compatibles avec leur position géographique.

Le § 3 de l'article 1^{er} restreint singulièrement les attributions des conseils coloniaux. Il est évident au contraire qu'il faudra les étendre. L'affranchissement fera naître une foule d'abus qu'on ne peut même pas prévoir. Il sera nécessaire d'y remédier tout de suite. Si on est dans la nécessité de s'adresser au ministre pour en obtenir une ordonnance, combien ne s'écoulera-t-il pas de temps avant qu'on lui ait fait connaître l'état des choses, qu'il ait pu s'en occuper, assembler une commission; que celle-ci ait terminé son travail, qu'il soit parvenu aux colonies! A deux

mille lieues du théâtre du mal en connaîtra-t-on assez la nature pour y proportionner le remède? Si le projet est soumis à l'examen des conseils coloniaux avant d'être définitif, ce sera à n'en plus finir. On consultera les délégués, dira-t-on. Mais les délégués ne pourront donner que des renseignements insuffisants sur des choses qui pouvaient ne pas exister lors de leur départ de la colonie.

Quel inconvénient, d'ailleurs, y aurait-il à étendre les attributions du conseil colonial? Le roi n'est-il pas, dans chaque colonie, représenté par un gouverneur? Si ce haut fonctionnaire n'approuve pas le décret, il est comme non avenu. S'il croit ne pouvoir prendre la chose sur lui, il en réfère à celui de qui il tient son autorité. Si, au contraire, il approuve le décret, s'il pense qu'il y a urgence, il en ordonne l'exécution provisoire. Le roi est toujours maître de refuser sa sanction ou d'y attacher la condition qui lui plaît. C'est ainsi que les choses se passent chez les Anglais.

Je pense donc que les conseils coloniaux doivent jouir des mêmes attributions que les législatures anglaises; que, de concert avec l'administration locale, ils doivent, sauf la sanction du roi, régler par voie de décret ce qui concerne les heures de travail, les engagements entre les

cultivateurs et les propriétaires , la répression du vagabondage , etc. , etc.

Il conviendra d'établir, dans chaque colonie , des sociétés d'agriculture. Il en existait à Antiques dès avant l'abolition. Elles ont des réunions périodiques. On y distribue des prix à ceux qui exécutent le mieux divers travaux d'agriculture , des récompenses à ceux qui se sont distingués par leur bonne conduite. C'est un très bon moyen d'exciter l'émulation et d'inspirer le goût de la culture.

Je le répète, par quelque côté que je prenne la colonie , j'arrive à cette conclusion , qu'il ne faut pas trop se presser ; qu'il convient d'attendre la fin de l'expérience anglaise , et le temps n'est pas trop long pour préparer et façonner le pays. C'est ainsi que l'agriculteur habile commence à disposer la terre long-temps avant de lui confier la semence.

La question de l'abolition de l'esclavage occupe tous les esprits ; tout le monde veut y prendre part , les femmes comme les hommes. Les uns mus par des rivalités d'industrie , les autres par les inspirations de l'amour propre , le plus grand nombre par ce que le cœur a de plus généreux ; nobles et honorables motifs , sans doute , mais qui peuvent égarer même les hommes les plus sages.

Articles de journaux, brochures, pétitions aux chambres, discussions de la tribune, associations philanthropiques, toutes les voies ouvertes par la civilisation moderne à la communication de la pensée sont occupées, tous les moyens qui peuvent aider au triomphe d'une théorie sont mis en usage.

On ne se contente pas de prendre part à la discussion, de donner des avis; on formule des projets d'affranchissement. On discute à perte de vue pour prouver ce que personne ne nie : que la liberté est préférable à l'esclavage, le travail libre au travail forcé. Mais la véritable question, celle de fait, celle de savoir si le travail libre est possible, en d'autres termes, si la population noire est mûre pour l'affranchissement, personne ne s'en occupe. C'est celle, au contraire, sur laquelle nous avons appelé l'attention. Que le lecteur considère la position de la Jamaïque et de Démérari, les deux plus importantes possessions des Anglais dans les Indes-Occidentales, et il pourra juger de la vérité des faits que nous avons avancés, de la solidité des conséquences que nous en avons déduites, de la sagesse, nous dirons même de l'humanité qui nous a dicté la marche que nous avons proposée.

Cependant, dans les circonstances où nous nous trouvons, nous devons prévoir le cas où,

fermant les yeux et se bouchant les oreilles, on voudrait, à tout prix, abolir immédiatement l'esclavage. Voici, dans cette hypothèse, quelle serait la marche qui nous paraîtrait offrir le moins d'inconvénients.

Une loi abolirait l'esclavage, et fixerait l'indemnité. L'exécution serait laissée aux colonies. Un délai suffisant leur serait accordé pour préparer les esprits et prendre toutes les mesures indispensables à l'établissement du nouvel état de choses. Ce délai serait facultatif : chaque colonie pourrait mettre la loi à exécution aussitôt qu'elle le jugerait convenable. L'indemnité lui serait comptée du moment que cette exécution aurait eu lieu. Si, à l'expiration du délai, une colonie n'avait pas obéi à la loi, le gouvernement se chargerait lui-même de mettre la mesure en vigueur.

Nous voulons que l'indemnité accompagne l'abolition, parce que l'équité doit marcher de pair avec l'humanité. Nous avons vu que des motifs d'une saine politique doivent y engager, que des raisons de justice éternelle ne permettent pas de s'en dispenser.

Quelque grave que soit la question en elle-même, l'exécution est encore plus importante et plus difficile. Nous voulons qu'elle soit laissée aux colonies, parce que ce n'est que sur les

lieux qu'on peut trouver les connaissances locales, sans lesquelles il n'est pas possible de triompher des difficultés et d'arriver à un bon résultat. L'intérêt des colonies qui pourrait être considéré comme un obstacle, s'il s'agissait de la solution de la question de principe, est ici un gage assuré qu'elles ne négligeront rien pour amener à bien une entreprise qui, si elle échouait, entraînerait nécessairement leur ruine. Nous voyons des états, faibles d'abord, arriver, par une infinité de modifications successives, au comble de la prospérité et de la grandeur. C'est qu'ils étaient mus par une force qui leur était propre, qui était le résultat de leur position géographique, de leur organisation civile, politique et religieuse. En les examinant de près, nous voyons qu'ils étaient animés par une foule de forces diverses qui se combinaient, se balançaient, se combattaient, ralentissaient ou accéléraient la marche. Il en résultait une direction conforme à leur nature, et qui les conduisait jusqu'au point où il leur était donné d'atteindre.

Lorsqu'une idée nouvelle apparaissait, elle était d'abord mal comprise, trouvait peu de sympathie; elle était combattue par les idées anciennes, par les préjugés, par les intérêts qu'elle froissait. La lutte se prolongeait; l'idée

nouvelle, lorsqu'elle était bonne, finissait par triompher; mais les esprits avaient eu le temps de s'en pénétrer : elle régnait dans les persuasions avant de régner dans la loi. C'est ce qui fait qu'une révolution n'est que la proclamation d'un fait accompli.

Il n'en est pas de même des colonies dans la circonstance actuelle. Elles vont recevoir l'impulsion d'une force extérieure et étrangère. Une fois l'impulsion donnée, cette force doit cesser, afin qu'elles puissent se mouvoir de leur propre mouvement, vivre de leur propre vie. S'il en était autrement, elles pourraient être projetées hors des routes qui conviennent aux lois de leur organisation; s'égarer au lieu d'avancer, se perdre au lieu d'arriver.

Un changement né sur les lieux produit généralement peu de mauvais effets; une concession arrivée du dehors, au contraire, est comme le triomphe d'une classe sur une autre. Elle remplit les cœurs d'orgueil, en bannit l'affection, elle établit comme deux camps et place le gouvernement au milieu.

Les désordres survenus dans une colonie anglaise sont dus, en grande partie, à ce que le gouvernement annonça, dans une proclamation aux Noirs, qu'il venait de la part du gouvernement anglais s'interposer entre eux et leurs anciens maîtres. Il leur vanta la générosité du roi, la

reconnaissance qu'ils lui devaient pour les avoir soustraits au joug de leurs maîtres. Il rompit ainsi en un instant tous les liens réciproques de respect, d'attachement et de bienveillance qui avaient existé jusqu'alors. Quel fut le résultat d'une pareille conduite ? On fut bientôt obligé de mettre la milice et la garnison sous les armes, de recourir à des punitions sévères pour rétablir l'ordre : on n'y est point encore parvenu.

Ces liens de respect et d'affection de la part des esclaves, de bienveillance de la part des maîtres, sont très forts à la Guadeloupe. Il faut tâcher de ne pas les affaiblir. Le seul moyen d'atteindre ce but est que le gouvernement de la métropole se montre le moins possible et que les changements ne viennent point du dehors ou du moins ne paraissent pas en venir.

Les conseils coloniaux, chargés de l'exécution d'une si grande entreprise, ne négligeront aucune des précautions, aucun des moyens qui peuvent conduire au but. Ceux de la Martinique et de la Guadeloupe devront nommer des commissaires chargés de parcourir les îles anglaises et même d'aller à Saint-Domingue pour examiner les différents régimes établis dans ces divers pays, eu égard aux localités, les comparer entre eux, déterminer les inconvénients et les avantages de chacun, faire connaître le

mode d'affranchissement qui leur paraîtrait offrir le plus d'avantages, les dispositions réglementaires et législatives qu'il conviendrait d'adopter. Ce rapport serait communiqué aux autres colonies.

Ce n'est ni le lieu ni le moment de s'occuper des dispositions législatives ou réglementaires qui devront accompagner l'affranchissement. Je me bornerai à en faire connaître quelques-unes. Ce seront comme des exemples qui mettront en évidence ce que nous avons dit sur les difficultés dont on aura à triompher et sur la nécessité de laisser l'exécution aux colonies.

Il faudrait que tous les Nègres d'une commune fussent enregistrés, qu'aucun ne pût la quitter pour aller s'établir dans une autre, sans la permission de l'autorité. S'il en était autrement, les Nègres passant sans cesse d'une commune dans une autre, les magistrats ne connaîtraient point leurs administrés et ne seraient pas connus d'eux. Il en naîtrait un mélange, une confusion qui auraient les plus fâcheux résultats. Il faudrait une législation sévère pour la répression du vagabondage et de l'oisiveté. A l'aide de l'enregistrement et des précautions que nous recommandons, le maire aurait tous ses administrés sous la main : il connaîtrait ceux qui seraient engagés avec des propriétaires et ceux

qui ne le seraient pas ; il ferait arrêter les vagabonds et les soumettrait au régime répressif, établi par la loi, jusqu'à ce qu'ils promissent de travailler.

Nous avons dit qu'il existe sur chaque habitation un certain nombre de Nègres qui, travaillant de bon cœur pour leurs maîtres, sont toutefois incapables de rien faire de leur propre mouvement. Ils ne formeront point un des moindres embarras que l'on rencontrera dans l'exécution ; si on n'y porte pas remède, ils erreront sur les grands chemins, sur les bords de la mer, se livreront à la mendicité et au vol. Ici l'exemple des Etats-Unis peut nous être utile. Il faut tout consulter sur une matière aussi grave. Écoutons un citoyen de cette république :

« J'avais fini mes classes. Je désirais perfectionner mes études. Ma position peu aisée me força à chercher un emploi qui me procurât les moyens d'existence qui me manquaient. Je m'offris en conséquence pour remplir la place de maître d'école, vacante dans un petit district d'un des Etats du Nord. Ce district était très pauvre, de sorte que je ne pouvais concevoir comment il pouvait secourir des indigents de manière à bannir la mendicité ; comment il pouvait se procurer des moyens

« d'instruction suffisants pour que tout le monde
« y sût lire et écrire. Voici comment on s'y pre-
« nait : A un jour indiqué on adjugeait les pau-
« vres pour un certain nombre d'années. Ceux
« qui étaient incapables de travailler étaient ad-
« jugés à ceux qui demandaient le moins pour
« s'en charger ; ceux qui étaient susceptibles de
« travail , à ceux qui en offraient le plus. On
« réglait les obligations réciproques, le magis-
« trat en surveillait l'exécution. On procède de
« la même manière pour le maître d'école. Le
« crieur public annonça qu'il serait adjugé à
« celui qui offrirait de le nourrir et de le loger
« au meilleur marché possible. Plusieurs offres
« furent faites. L'adjudication eut lieu en fa-
« veur d'un fermier. »

Cette méthode paraîtra singulière à plus d'un de mes lecteurs ; elle n'en est pas moins comode et économique. Elle me paraît applicable aux individus dont j'ai parlé. En général , ils ne sont pas mauvais sujets, mais ils ont besoin d'un tuteur, d'une volonté qui supplée à la leur et qui triomphe de leur apathie.

Le magistrat les adjugerait publiquement pour un certain temps à ceux qui offrirait de s'en charger aux conditions les plus avantageuses pour eux. Vêtus, nourris, soignés dans leurs maladies, ils seraient infiniment plus heu-

reux que s'ils étaient abandonnés à eux-mêmes, bien entendu que le magistrat pourrait toujours faire rompre le contrat s'ils n'étaient pas traités de la manière qui aurait été stipulée.

On ne peut malheureusement pas apprécier toute l'importance de ce que je viens de dire lorsqu'on n'a pas une connaissance approfondie de nos ateliers.

Je ne puis entrer ici dans de plus grands détails ; mais en voilà assez, il me semble, pour prouver que la marche que j'ai tracée est la seule convenable, et qu'il faut qu'un code approprié au nouvel état de choses *accompagne* ce grand changement et *ne le suive pas*.

Il faut une connaissance approfondie des Nègres pour faire des lois qui leur soient appropriées, et cette connaissance ne saurait se trouver que sur les lieux. Un exemple suffira pour nous faire comprendre.

On sait que le bill d'émancipation a remplacé dans les îles anglaises l'esclavage par un état transitoire qu'il a désigné sous le nom d'*apprentissage*. Un grand nombre de Nègres, se méprenant sur le sens que le bill attache à ce mot, se sont figuré qu'on allait leur montrer des métiers et les dispenser de cultiver la terre. Dans leur simplicité, n'ayant jamais réfléchi sur eux-

mêmes, ils ne savaient pas que l'homme est obligé de tout apprendre, même la liberté!

Cette fausse interprétation et le désappointement qui en a été le résultat, sont une des principales causes du mécontentement manifesté par les esclaves, et par conséquent des mesures rigoureuses auxquelles il a fallu recourir pour établir le nouveau système.

CONCLUSION.

La question posée, on est souvent étonné de voir qu'on s'entendait. Je l'ai posée ainsi : *Abolir l'esclavage sans abolir le travail.*

J'ai dit que deux modes de procéder à l'affranchissement se présentent : l'affranchissement partiel par individus détachés et l'affranchissement général, c'est-à-dire en masse. Que le premier, en abolissant l'esclavage, abolirait aussi le travail ; qu'il fallait le rejeter et adopter le second.

Examinant la question d'opportunité, j'ai dit qu'avant de décider si le moment d'abolir l'esclavage dans nos colonies est arrivé, il convient d'attendre le résultat de l'expérience tentée par l'Angleterre.

J'ai démontré la justice et la nécessité de l'indemnité, j'ai tâché de déterminer les éléments qui doivent la composer.

Entrant dans l'hypothèse où le succès de nos voisins nous déterminerait à suivre leur exemple, j'ai indiqué la marche qu'il me paraîtrait con-

venable de suivre dans une entreprise aussi difficile.

J'ai dit que les conseils coloniaux ne sauraient prendre trop de précautions, s'environner de trop de documents, et j'ai fait sentir la nécessité d'une commission chargée de parcourir les îles voisines pour examiner les différents modes adoptés, étudier leurs résultats, analyser toutes les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

J'ai dit qu'entourés de tous les documents et aidés des connaissances locales qui se trouvent dans leur sein, les conseils coloniaux procéderaient à la confection d'un code destiné au nouvel état de choses, qui devra l'*accompagner* et non le *suivre*, si on veut éviter de grands désordres. Dans tout ce que j'ai dit, j'ai été dirigé par l'intérêt des esclaves non moins que par celui des maîtres. Ce n'est qu'en adoptant les sages lenteurs que j'ai recommandées, en prenant les précautions que j'ai indiquées, en suivant la marche que j'ai tracée, qu'on pourra espérer de se soustraire aux funestes effets des fautes commises par nos voisins, d'éviter ces coups de fouet qui, dans les îles anglaises, ont fait saigner une chair devenue libre, ces exécutions à mort qui ont accompagné le bienfait de la liberté... leçons terribles, mais nécessaires

pour réparer les fautes d'une philanthropie imprévoyante.

Amis des Noirs , apôtres de l'affranchissement , je rends justice à la pureté de vos intentions , à la noblesse de vos sentiments , à l'éloquence avec laquelle vous savez les exprimer. Quoique dans une position bien différente de la vôtre , et parti d'un point éloigné , je suis venu m'associer à vos vœux ; mais , permettez-moi de vous le dire , ce n'est pas à votre philosophie qu'il est donné d'accomplir le grand acte, objet de votre constante sollicitude. La philosophie parle à la raison , et vos protégés n'ont , pour ainsi dire , encore que des sens. C'est à la religion qu'il faut confier leur faiblesse ; c'est elle qui a soutenu l'humanité dans ses premiers pas vers la civilisation ; elle seule peut , sans danger , détruire l'esclavage , parce qu'en le détruisant , elle le remplace. C'est la force morale substituée à la force matérielle.

La philosophie montre toujours à l'homme un état au-dessus de celui qu'il occupe ; la religion le rend satisfait de celui où le sort l'a placé. L'un excite l'inquiétude et le mouvement ; l'autre , le contentement et le repos. C'est ce qui fait que les peuples , dont les mœurs sont bibliques , sont si propres à la culture des terres ; tandis qu'en France , l'excès de la population ne se fait sentir que dans les villes. Ils ont des paysans pour la

colonisation ; nous n'avons que des perruquiers et des maîtres de danse, des hommes de chicane et d'affaires.

Quand vous aurez détruit l'esclavage, quels moyens d'ordre mettrez-vous à la place ? Sera-ce le sabre des gendarmes, les baïonnettes de la garnison et des milices ? Ces moyens compriment, mais ne développent pas ; ils punissent, mais ne préviennent point.

Le maire et le curé, voilà les vrais éléments du succès.

Que l'on réprime la paresse et les écarts par des punitions douces et paternelles ; que le ministre de l'Évangile inspire le respect pour les liens de famille, la subordination envers les supérieurs, l'amour de l'ordre et du travail.

Remplaçons les chaînes que nous allons briser par les liens salutaires de la loi, les douces espérances de la religion. Détruisons l'esclavage en conservant le travail, que notre bienfaisance ne soit pas une spoliation. Nous aurons concilié la philanthropie et la justice, nous aurons fourni une de ses plus belles pages à l'histoire de l'humanité ; mais avant, sachons si la chose est possible. Les Anglais et le temps vont nous l'apprendre. Attendons et observons.





